



schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

## Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers

Rapport d'évaluation externe pour l'accréditation selon LPsy | 30.05.2024



## Introduction

La loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie ; LPsy) contient les dispositions légales fondamentales relatives à l'accréditation des filières de formation postgrade<sup>1</sup>. La mise en œuvre de ces dispositions relève de la compétence du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en tant qu'office responsable. L'idée centrale qui sous-tend ces articles est de veiller à ce que les formations continues soient de qualité, afin de protéger et d'assurer la santé publique et de permettre à des professionnel-le-s bien qualifié-e-s et compétent-e-s d'en sortir. Les filières de formation continue qui remplissent les exigences de la LPsy sont accréditées. L'organisation responsable obtient le droit de délivrer des titres postgrades fédéraux.

En outre, l'accréditation est avant tout un instrument qui offre aux responsables la possibilité d'analyser elles-mêmes et eux-mêmes leur filière de formation postgrade (auto-évaluation) et de profiter des appréciations et des suggestions d'expert-e-s externes (évaluation externe). La procédure d'accréditation contribue ainsi à lancer un processus continu d'assurance et de développement de la qualité et ainsi d'établir une culture de la qualité.

L'objectif de l'accréditation est de déterminer si les filières de formation continue sont conformes aux exigences légales. Cela signifie en premier lieu répondre aux questions de savoir si les offres de formation correspondantes sont conçues de manière à permettre aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de formation postgraduée<sup>2</sup> fixés par la loi et si le cursus de formation postgraduée est approprié, du point de vue du contenu, de la structure et de la procédure, pour qualifier les diplômé-e-s en tant que psychothérapeutes compétent-e-s sur le plan professionnel et relationnel et pour leur permettre d'exercer leur profession sous leur propre responsabilité.

La LPsy pose certaines exigences aux filières de formation postgrade des professions de la psychologie, qui sont vérifiées dans le cadre de la procédure d'accréditation. Ces exigences sont consignées dans la loi sous forme de critères d'accréditation<sup>3</sup>. L'un de ces critères se réfère aux objectifs de la formation continue et aux compétences visées par les futur-e-s professionnel-le-s<sup>4</sup>. Pour vérifier si ces objectifs peuvent être atteints, le DFI/OFSP a formulé des standards de qualité<sup>5</sup> qui traitent des domaines suivants : programme et conditions cadre de la formation postgraduée, contenus de la formation postgraduée, personnes à former, formateurs et formatrices, assurance et développement de la qualité.

Les critères d'accréditation et les standards de qualité servent de base à l'analyse de la propre filière de formation continue (auto-évaluation) et sont contrôlés par les expert-e-s externes (évaluation externe). Les standards sont évalués individuellement sur la base d'une échelle à trois niveaux : atteint, partiellement atteint et non atteint. Les critères d'accréditation, dont l'évaluation découle des standards de qualité, sont remplis ou non. Si un critère d'accréditation n'est pas rempli, la filière de formation postgraduée ne peut pas être accréditée.

---

<sup>1</sup> Articles 11 et suivants, articles 34 et 35, article 49 LPsy

<sup>2</sup> Article 5 LPsy

<sup>3</sup> Article 13 LPsy

<sup>4</sup> Article 13, alinéa 1, lettre b LPsy

<sup>5</sup> Ordonnance du DFI sur la portée et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie

## Contenu

Introduction .....	2
1 Procédure.....	1
1.1 Commission d'expert-e-s .....	1
1.2 Calendrier.....	1
1.3 Rapport d'autoévaluation .....	1
1.4 Visite sur place .....	2
2 Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers ...	2
3 L'évaluation externe par la commission d'expert-e-s (rapport des expert-e-s) .....	3
3.1 Examen des standards de qualité.....	3
Domaine 1 : Programme et conditions cadre de la formation postgrade .....	3
Domaine 2 : Contenus de la formation postgrade.....	7
Domaine 3 : Étudiant-e-s .....	16
Domaine 4 : Formateur-ric-e-s.....	19
Domaine 5 : Assurance qualité et développement.....	22
3.2 Profil des forces et faiblesses de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers .....	24
3.3 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1 Lpsy) .....	25
4 Prise de position .....	26
4.1 Prise de position de l'organisation responsable pcaSuisse.....	26
4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de pcaSuisse .....	26
5 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'expert-e-s .....	27
6 Annexes .....	28

## 1 Procédure

L'organisation responsable pcaSuisse a déposé le 14.04.2023 une demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Département fédéral de l'intérieur (DFI).

PcaSuisse aspire à l'accréditation de sa filière de formation postgrade pour lui permettre de décerner des titres fédéraux postgrades en psychothérapie. L'OFSP a examiné formellement la demande d'accréditation ainsi que le rapport d'autoévaluation et a constaté que ceux-ci correspondaient aux exigences formelles. Le 22.05.2023, l'OFSP a informé pcaSuisse que la demande d'accréditation a été transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), afin d'entamer la phase d'évaluation externe.

La séance d'ouverture de l'évaluation externe de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers s'est tenue le 11.12.2023. Lors de cette séance, l'AAQ a présenté une « longue liste » des expert-e-s et fixé la date de la visite sur place au 29.01.2024. La date a ensuite été repoussée au 25.03.2024 en accord entre pcaSuisse et l'AAQ.

### 1.1 Commission d'expert-e-s

La commission d'expert-e-s a été constituée sur la base d'une liste de noms de potentiel-le-s expert-e-s. L'AAQ a déterminé la commission d'expert-e-s et communiqué sa composition par écrit à pcaSuisse le 20.02.2024.

La commission d'expert-e-s est constituée des personnes suivantes (ordre alphabétique) :

- Prof Dr Ueli Kramer, directeur, Institut Universitaire de Psychothérapie du département de psychiatrie, Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne. Président de la commission d'expert-e-s.
- Dr Marielle Sutter, directrice, Institut für Emotionsfokussierte Therapie.
- Prof Dr Emmanuelle Zech, professeure ordinaire, doyenne de la faculté et responsable académique d'un certificat d'université en psychothérapie centrée sur la personne et expérientielle, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université catholique de Louvain, Belgique.

### 1.2 Calendrier

14.04.2023	Demande d'accréditation et dépôt du rapport d'autoévaluation
22.05.2023	Examen formel par l'OFSP
11.12.2023	Séance d'ouverture de la procédure d'accréditation
25.03.2024	Visite sur place
01.05.2024	1 <sup>ère</sup> version du rapport d'évaluation externe
27.05.2024	Prise de position de pcaSuisse
30.05.2024	Version définitive du rapport d'évaluation externe
03.06.2024	Assurance qualité par l'AAQ
03.06.2024	Dépôt du dossier d'accréditation à l'OFSP/DFI

### 1.3 Rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation est conforme aux exigences de forme et de contenu formulées par l'OFSP. Des annexes complètent le rapport.

## 1.4 Visite sur place

La visite sur place s'est tenue le 25.03.2024 dans les locaux de pcaSuisse. Durant cette journée, la commission d'expert-e-s a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tenu des réunions internes et fourni un compte-rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus a été trouvé au sein de la commission d'expert-e-s pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui ont permis à la commission d'expert-e-s de se faire une opinion globale et approfondie de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation (voir Chapitre 3 du présent rapport).

D'un point de vue organisationnel, la visite sur place était parfaitement organisée de la part de pcaSuisse.

## 2 Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers

PcaInstitut, organe de formation de pcaSuisse qui est basé à Zurich, propose une formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne. La formation se donne en Suisse allemande et en Suisse romande. La formation se base sur les principes et valeurs présentés en début de celle-ci : rencontre avec l'autre, responsabilité individuelle, implication personnelle, respect et confidentialité. A la différence de l'approche usuelle de la formation trouvée à l'université (de la théorie à la pratique), l'approche centrée sur la personne (ACP) s'appuie sur l'expérientiel pour aller à la rencontre des éléments scientifiques (théoriques et empiriques).

PcaInstitut dispose d'un concept qualité qui permet à chacun-e de dire quand des choses ne vont pas, et cela est central dans la pratique de la psychothérapie, aussi dans la relation avec les patient-e-s (ci-après également client-e-s).

Le nombre d'étudiant-e-s suivant la formation progresse depuis un certain nombre d'années. Avant, une volée était lancée tous les deux ans, maintenant c'est chaque année. L'intérêt pour la formation était d'abord principalement en Suisse allemande, mais depuis 4-5 ans, la Suisse romande forme plus de psychothérapeutes. Certaines années, 3 volées de 15 participant-e-s ont démarré en même temps en Suisse romande. En Suisse allemande, par le passé, la formation se faisait en collaboration avec l'Université de Bâle. PcaInstitut a repris seul la formation de 15 personnes cette année, comme cela se fait en Suisse romande.

PcaSuisse fêtera ses 45 ans en 2024 et a formé 73 volées en tout pour un nombre cumulé de 955 participant-e-s, dont 550 psychothérapeutes certifié-e-s (le reste étant dans le contexte de la formation à la relation d'aide). Son rôle va au-delà de la formation, s'étendant à la promotion et au développement de l'ACP dans la pratique, l'enseignement et la recherche. En veillant à ce que ses membres respectent des normes éthiques et professionnelles, pcaSuisse encourage la collaboration entre les praticien-ne-s de la psychothérapie et de la relation d'aide centrées sur la personne, ainsi qu'avec d'autres professionnel-le-s de la santé et du social. PcaSuisse compte de nombreux formateurs et formatrices, superviseurs et superviseuses et psychothérapeutes didacticien-ne-s répartis dans toute la Suisse.

La filière a été accréditée une première fois en 2017.

### 3 L'évaluation externe par la commission d'expert-e-s (rapport des expert-e-s)

#### 3.1 Examen des standards de qualité

##### Domaine 1 : Programme et conditions cadre de la formation postgrade

##### Standard 1.1 Programme d'étude

1.1.1 *Le but, les principes de base et les axes principaux ainsi que la structure de la filière de formation postgrade sont formulés dans un programme d'étude.*

Le but, les principes de base et les axes principaux de la formation sont formulés dans la charte de la formation. Cette charte est publique sur le site internet de l'institution.

Pour ce qui est du but, on peut y lire que l'association pcaSuisse s'engage résolument pour les valeurs et les objectifs de la psychologie humaniste, promouvant une vision de l'humanité centrée sur les ressources et la croissance créative, ainsi que sur un changement constructif vers une vie authentique et significative. En mettant en avant la psychothérapie centrée sur la personne, elle favorise des processus thérapeutiques qui reposent sur une relation empathique, acceptante et congruente, permettant ainsi une réduction voire une guérison efficace de la souffrance psychique. Cette approche offre aux individus souffrant sur le plan psychique la possibilité de retrouver leur autonomie et leur responsabilité dans la direction de leur vie.

Pour ce qui est des principes de base, la formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne confère aux participant-e-s une position centrale, basée sur les principes fondamentaux de l'approche centrée sur la personne. Ces principes sont expérimentés concrètement dans le cadre de la formation pour en assurer la transmission et la justification. PcaSuisse assume un rôle d'évaluation vis-à-vis des participant-e-s en définissant les contenus essentiels, les apprentissages de base, ainsi que les compétences personnelles et professionnelles à acquérir. Huit principes sont définis et listés.

Pour ce qui est des axes principaux, appelés thèmes fondamentaux sur le site internet de la formation, ils sont au nombre de quatre :

- Le développement personnel
- Attitude de base triadique et conception des relations
- Compétence en matière de processus
- Intégration des résultats de recherches fondées sur des preuves dans l'approche centrée sur la personne.

La structure de la filière est à trouver dans le document « Dispositions de formation », également publié sur le site internet de la formation. Le document donne un aperçu de l'ensemble de la formation et détaille le contenu des quatre Modules que compte la formation : bases, approfondissement, spécialisation et crosstalks.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

1.1.2 *La formation postgrade est composée des éléments théoriques et pratiques suivants, dans l'étendue suivante<sup>6</sup> :*

*Connaissances et savoir-faire :*

---

<sup>6</sup> Les quantités minimums d'unités exigées sont suivies dans leur intégralité par les étudiants. Le taux d'absence toléré n'entrave pas ces quantités minimums.

500 unités<sup>7</sup> au minimum ;

Formation pratique<sup>8</sup> :

1. *pratique clinique* : deux ans à 100 % au minimum, dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques<sup>9</sup>,
2. *activité psychothérapeutique individuelle* : 500 unités au minimum ; au moins 10 cas traités, supervisés, évalués et documentés,
3. *supervision* : 150 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles,
4. *expérience thérapeutique personnelle* : 100 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles,
5. *unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle* : 50 unités supplémentaires au minimum de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, en fonction de l'orientation de la filière de formation postgrade.

La formation repose sur :

- 564 unités de « Connaissances et savoir-faire » : séminaires (464 unités), transfert de connaissances dans la pratique (36 unités), et crosstalks (64 unités)
- 175 unités de « Supervision » : en groupe (125 unités) et en individuel (50 unités)
- 125 unités de « Développement personnel » : en groupe (75 unités) et en individuel (50 unités)

A cela s'ajoutent :

- 2 ans de pratique clinique à 100%
- 500 unités d'activité thérapeutique personnelle
- 10 études de cas – 9 documentations de cas et 1 travail de certification comprenant également une étude de cas approfondie – toutes traitées, présentées en supervision et évaluées

Les unités durent 45 minutes et les éléments de la formation listés ci-dessus figurent dans les programmes d'études. Il y a un document pour le programme pour la formation en Suisse allemande et un document pour le programme pour la formation en Suisse romande. La formation finale est la même dans les deux régions linguistiques.

Les participant-e-s à la formation doivent être présent-e-s à 90% des cours de la partie « Connaissances et savoir-faire ». Si cela ne peut pas être honoré, des mesures de compensation sont proposées. Il s'agit principalement de travaux de rédaction. Ces compensations se font au cas par cas.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

1.1.3 *Tous les éléments de la formation postgrade, leurs contenus et leur étendue ainsi que les formes d'enseignement et d'apprentissage sont décrits de manière différenciée dans le programme d'étude<sup>10</sup>.*

<sup>7</sup> 1 unité correspond à 45 minutes au minimum.

<sup>8</sup> Les éléments pratiques se déroulent dans le cadre de la formation postgrade.

<sup>9</sup> En cas de travail à temps partiel la durée est prolongée en conséquence.

<sup>10</sup> Un programme d'étude complet contenant la description des contenus de tous les éléments théoriques et pratiques de la formation postgrade est fourni.

Les programmes d'études mentionnés au standard précédents décrivent les éléments de la formation, le contenu, les formes d'enseignement et d'apprentissage. En résonance avec l'approche de la formation, l'apprentissage se fait principalement en groupe. L'enseignement prend diverses formes, cela inclut des présentations, discussions, réflexions personnelles, étude de la littérature, films pédagogiques, exercices d'entretiens sous supervision, jeux de rôle, supervision de cas en petits groupes, enregistrement audio et vidéo avec transcription de son propre travail thérapeutique, documentation écrite de suivis thérapeutiques terminés, travail de mémoire de certification écrit.

Le contenu de chacun des quatre Modules est explicité, les informations importantes figurent dans la description, qu'il s'agisse de la forme, de la quantité d'heures ou des jours à effectuer.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

## Standard 1.2 Conditions cadre de la formation

*1.2.1 Les conditions cadre de la formation postgrade, en particulier les conditions d'admission<sup>11</sup>, la durée<sup>12</sup>, les coûts, le règlement d'évaluation et d'examen et les possibilités de recours<sup>13</sup> sont réglées, publiées et conformes aux exigences légales.*

Les conditions d'admission à la formation sont décrites dans le document « Dispositions de formation » disponible au public sur le site internet de la formation. Elles reprennent les exigences légales, à savoir : être titulaire d'une licence ou d'un master en psychologie, ou d'un diplôme fédéral ou master en médecine humaine. Le procédé d'admission et ses différentes étapes figurent également dans le document. L'annexe « Règles d'application des dispositions de formation », également accessible publiquement, va plus loin dans les détails sur les conditions d'admissions. On y trouve notamment la question de la reconnaissance des titres étrangers ou des équivalences dans des hautes écoles d'autres types que les universités. Il y est chaque fois précisé quelles preuves les candidat-e-s doivent fournir.

Pour ce qui est de la durée, c'est là encore spécifié dans les « Dispositions de formation », il y est écrit que la formation dure au minimum quatre ans.

Les coûts de la formation et les modalités de paiement sont indiqués dans les programmes d'études. Les coûts sont également affichés sur le site internet comme suit : « Les frais de Modules s'élèvent au total à CHF 33'770 et les frais des éléments suivis individuellement (supervision individuelle, développement personnel en setting individuel, validation de 6 documentations dans les Modules II et III, certification et frais administratifs) s'élèvent approximativement à CHF 17'000). A cela s'ajoutent les frais de nourriture et de logement, livres et matériel pour un montant d'environ CHF 5'400 ». Sans les frais annexes, la formation en soi coûte donc environ CHF 50'770 et le paiement se fait en tranches semestrielles.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans le document « Règles d'application des dispositions de formation ». Celles-ci comprennent les attentes, le procédé d'évaluation, les résultats possibles, ainsi que les processus de décision. Il en va de même pour les modalités

<sup>11</sup> Les titulaires d'un diplôme en psychologie reconnu conformément à la LPsy peuvent suivre une filière de formation postgrade accréditée (cf. art. 7, al. 1 LPsy).

<sup>12</sup> La formation postgrade dure au moins deux ans et au plus six ans (cf. art. 6, al. 1 LPsy).

<sup>13</sup> L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation (art. 13, al. 1, let. g LPsy).



pour l'examen amenant à la certification. Ces dernières figurent également dans les programmes de formation.

La formation dispose d'une commission de recours. Celle-ci répond à un règlement propre. Ledit règlement précise les responsabilités, la composition, les processus de décision et le spectre couvert par la commission.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

*1.2.2 Les responsabilités et compétences des diverses instances de la formation postgrade ainsi que les différents rôles et compétences des enseignants, des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs sont définis et connus des étudiants.*

Les « Règles d'application des dispositions de formation » précisent pour chaque type d'activité quel type de formateur ou formatrice est en charge. Les exigences pour les différents rôles (formateur, formatrice, superviseur, superviseuse, psychothérapeute pcaSuisse) sont listées.

La structure étant relativement petite, il est facile pour les étudiant-e-s de connaître les responsabilités et compétences de chacune des personnes en lien avec la formation. Il est apparu durant les entretiens lors de la visite sur place que les étudiant-e-s trouvent facilement les interlocuteurs ou interlocutrices pertinent-e-s en fonction des besoins. La structure existe et est connue, elle est également complétée par un côté informel de proximité qui permet une vision complète.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

*1.2.3 L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques<sup>14</sup> permettent une mise en œuvre de qualité et ciblée de l'ensemble de la formation postgrade et de ses composantes.*

PcaSuisse assure la stabilité de ses ressources financières principalement grâce aux cotisations annuelles de ses membres, destinées à couvrir diverses dépenses régulières telles que les frais de secrétariat, les salaires des employé-e-s permanent-e-s, les frais liés aux instances internes, la maintenance du site web, l'organisation de symposiums, ainsi que le financement de projets de recherche. PcaInstitut finance ses activités grâce aux revenus générés par ses formations. Les comptes annuels de l'organisation sont soumis à une vérification effectuée par un organe de révision externe pour assurer leur transparence et leur conformité.

Les cours et séminaires proposés par pcaInstitut doivent être préalablement approuvés par le comité de gestion, qui examine les objectifs, le contenu et l'organisation de chaque proposition. Les formateurs et formatrices, étant généralement des indépendant-e-s externes sont soumis à des évaluations régulières de la part des participant-e-s aux formations et de leurs pairs formateurs et formatrices. Pour garantir la qualité et l'efficacité de la formation postgrade, les formateurs et formatrices se réunissent au moins deux fois par an, tandis que des cercles de qualité distincts les obligent à se rencontrer au moins quatre demi-journées par an pour discuter des expériences et des retours des participant-e-s. Les formations sont dispensées dans divers lieux en Suisse, équipés des infrastructures techniques nécessaires pour assurer un environnement propice à l'apprentissage.

<sup>14</sup> Les ressources techniques incluent le travail avec des enregistrements vidéo.

La commission d'expert-e-s a pu constater que le modèle économique choisi par la formation permet d'adapter les contrats facilement en fonction des besoins et ainsi répondre aux défis financiers ou humains rapidement. Si cela a pu soulever des questions quant à la fidélisation à long terme du personnel en cas de diminution du nombre de participant-e-s aux formations et donc de la limitation de renouvellement des contrats, les discussions lors de la visite sur place ont démontré que cela n'était pas un réel problème pour la formation en cours, ni probablement pour l'avenir. En effet, le personnel peut compenser le « manque à gagner » en ayant plus de temps pour la pratique privée et reste prêt à ré-intervenir au besoin.

Les chiffres montrent un intérêt grandissant pour la formation en Suisse romande. Le nombre de volée a d'abord été triplé, ce qui a conduit à une grosse charge de travail supplémentaire pour le personnel. Afin de garantir les ressources humaines à long terme et de ne pas créer un épuisement, il a été décidé de limiter le nombre de volées à deux par an. La conséquence est qu'il y a maintenant une liste d'attente pour accéder à la formation, mais cela permet un fonctionnement plus durable.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

## **Domaine 2 : Contenus de la formation postgrade**

### **Standard 2.1 – Connaissances et savoir-faire**

*2.1.1 La formation postgrade transmet au moins un modèle explicatif complet du fonctionnement et du comportement humain, de la genèse et de l'évolution des troubles et des maladies psychiques ainsi que des facteurs d'efficacité de la psychothérapie<sup>15</sup>.*

La Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers repose sur une approche qui met l'accent sur le ou la client-e en tant qu'individu unique et compétent, plutôt que sur le problème ou le trouble en lui-même. Elle a été développée par le psychologue Carl Rogers entre les années 1940 et 1987 et a été ensuite approfondie par ses collaborateurs et successeurs dans un ensemble de développements contemporains.

Cette approche comporte un modèle explicatif du fonctionnement et dysfonctionnement humain, de son développement, de son évolution et des facteurs d'efficacité de la psychothérapie. Selon cette approche, le ou la thérapeute adopte une attitude de compréhension empathique, d'acceptation positive inconditionnelle et de congruence/authenticité envers le ou la client-e, ce qui crée un environnement où le ou la client-e se sent en sécurité pour explorer ses pensées, ses émotions et ses expériences personnelles qui favorise la congruence, la flexibilité psychologique, la croissance, le développement personnel, ainsi que les relations sociales harmonieuses et une maturité, indiquée également par une réduction symptomatique (même si elle n'est pas recherchée comme objectif premier de la thérapie).

Carl Rogers est à l'origine non seulement de la psychothérapie centrée sur la personne (et de son développement dans divers domaines d'application tels que par exemple l'enseignement et la formation, les entreprises/le management, les relations internationales) mais aussi des études de validation empiriques sur l'efficacité des interventions psychothérapeutiques. Ses collaborateur-ric-e-s et successeurs ont développé un très large corpus théorique et empirique. L'approche centrée sur la personne a été largement étudiée et appliquée dans le domaine de la psychothérapie, et de nombreuses recherches ont soutenu son efficacité dans le traitement d'une

---

<sup>15</sup> Ce standard inclut la réflexion critique sur l'efficacité et les limites du/des modèle(s) enseigné(s).

variété de problèmes psychologiques et émotionnels, tels que la dépression, l'anxiété, les troubles relationnels, etc.

De plus, de nombreuses études ont montré que la qualité de la relation thérapeutique, caractérisée par l'empathie, l'acceptation et l'authenticité, est un prédicteur important de l'issue thérapeutique. L'ensemble constitue en soi une approche psychothérapeutique cohérente et empiriquement validée et qui est reconnue internationalement comme l'un des types de psychothérapies principaux depuis plus de 50 ans. Les modalités d'intervention de la psychothérapie centrée sur la personne se font auprès d'une variété de client-e-s (enfants-adolescents, adultes, personnes âgées) souffrant de divers troubles psychiques et (psycho)somatiques et dans de multiples settings thérapeutiques (individuel, couple, famille, groupe, institutionnel).

Dès lors, l'approche centrée sur la personne est scientifiquement fondée, avec un corpus de recherches soutenant son efficacité et son importance dans le domaine de la psychothérapie. La formation postgrade inclut à la fois les fondements théoriques et empiriques de l'approche (dans le Module I, beaucoup de temps est consacré à la transmission du modèle explicatif et à l'origine et l'évolution des troubles et maladies psychiques ainsi qu'à l'étude des facteurs d'efficacité) et également approfondis en les déclinant sur l'application à divers troubles psychiques et les développements contemporains de l'approche (e.g. EFT, focusing/experiencing-Gendlin, pré-thérapie) (Modules II et III).

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

*2.1.2 La formation postgrade transmet les bases théoriques et empiriques de la psychothérapie ainsi que des compétences psychothérapeutiques pratiques étendues, en particulier dans les domaines suivants<sup>16</sup> :*

- a. exploration, clarification du mandat thérapeutique ;*
- b. diagnostic et procédure de diagnostic, anamnèse, systèmes de classification de diagnostic reconnus (CIM et DSM) ;*
- c. indication thérapeutique générale et différentielle, méthodes et techniques de traitement générales et spécifiques aux troubles, efficacité des méthodes et techniques de traitement enseignées ;*
- d. planification et mise en œuvre de la thérapie, suivi et ajustement continu de la procédure thérapeutique ;*
- e. conduite de l'entretien psychothérapeutique, établissement de la relation ;*
- f. évaluation et documentation du déroulement de la thérapie et de ses résultats, instruments qualitatifs et quantitatifs validés scientifiquement de l'évaluation des thérapies au niveau du patient, documentation des cas.*

Les domaines a à f du présent standard sont traités durant la formation par le biais de séminaires. Ces séminaires permettent un approfondissement théorique et pratique dans ces domaines. La liste des séminaires est disponible dans le document « Disposition de formation » (DF). Le rapport d'autoévaluation fait le lien entre les points a à f et les séminaires comme suit :

- a. DF 4.1.3 : Consultation initiale, diagnostic, indication, mise en place, ordonnance de thérapie, planification de thérapie.*

---

<sup>16</sup> Les contenus de ces domaines sont décrits et apparentés dans le programme d'étude.

b. DF 4.1.4 : Diagnostic classificatoire vs. diagnostic de processus.

c. DF 4.1.5 / 5.1.1 / 5.1.2 / 5.1.4 / 6.1.1 / 6.1.2 / 6.1.3 / 6.1.4 : « Introduction à l'accès centré sur la personne à divers troubles psychiques ». Cela se fait en particulier dans les séminaires des Modules II et III : « Groupe d'étude des bases spécifiques aux troubles psychiques dans l'ACP », « La conception de la relation thérapeutique axée sur des troubles psychiques dans l'ACP », « Trauma », « Compréhension centrée sur la personne et accès aux personnes souffrant de troubles affectifs » ; « Compréhension centrée sur la personne et accès aux personnes souffrant d'anxiété, de stress et de troubles somatoformes », « Compréhension centrée sur la personne et accès aux personnes souffrant de troubles de la personnalité », « Compréhension centrée sur la personne et accès aux personnes souffrant d'autres troubles (par ex. addiction, troubles alimentaires et TDAH) ».

d. DF 4.1.4 : Diagnostic classificatoire et diagnostic du processus. Examen du déroulement du processus à l'aide de l'échelle de processus de Rogers et de l'échelle d'expérimentation de Gendlin, examen des stratégies et techniques de traitement (p.ex. intégration spécifique du trouble au Focusing, aux techniques EFT ou aux approches expérientielles spécifiques).

e. DF 4.1.1 : Conduite d'entretiens centrés sur la personne, posture adéquate des attitudes de base et de l'organisation de la relation en fonction de la personne.

f. DF 4.1.8 / 5.1.9 : Possibilités de documentation et d'évaluation, en particulier la combinaison de ce qui est souvent prescrit par les cliniques et des instruments spécifiques à l'ACP. Les documentations de cas (DF 4.5 / 5.4 / 7.3) sont établies sur la base d'un schéma prédéfini, discutées avec le superviseur et, le cas échéant, améliorées et corrigées (Annexe 18a ; Annexe 18b).

La commission d'expert-e-s est d'avis que cela ne couvre que partiellement la demande du standard. Par exemple pour le point d, les responsables de la formation proposent 25 questionnaires, mais seulement deux sont vraiment enseignés. Afin de favoriser la bonne utilisation de ces questionnaires et ainsi de répondre au standard, des explications scientifiques sur comment et quand utiliser les autres seraient bénéfiques. La mise à disposition sans explication semble être une méthode incomplète. Les expert-e-e préconisent également que la récente littérature sur l'efficacité de la récolte d'informations auprès des client-e-s et du feedback au-à la client-e par le-la thérapeute soit abordée.

Pour ce qui est du point e, les expert-e-s préconisent là-aussi d'aller plus loin en incluant les recherches récentes au sujet des caractéristiques et de la personne du ou de la psychothérapeute. Cela semble particulièrement pertinent dans une approche centrée sur la personne.

Finalement, pour le point f, la commission d'expert-e-s fait remarquer que, en lien avec le point d, la documentation des cas étudiés devrait inclure des évaluations systématiques (à plusieurs moments de la thérapie, a minima au début et à la fin, idéalement aussi en cours de thérapie) des processus chez les client-e-s à la fois génériques (comme cela est le cas pour le processus de développement de la personne) et spécifiques, lorsque c'est pertinent, pour la ou les problématiques rencontrées par le-la client-e.

Par ailleurs, la commission d'expert-e-s a discuté de la question des effets secondaires en soulignant notamment que les recherches montrent que l'étude et l'analyse fine des « ratés » en thérapie est tout aussi (si pas plus) intéressante que celle des « réussites », même si on s'attend à ce que les thérapeutes soient „efficaces“.

Ainsi, elle considère que les critères a à e sont totalement remplis ; pour le point f, qu'il l'est également mais de manière plus partielle.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est partiellement atteint.

Le standard est partiellement atteint.
--

**Charge n° 1 :**

*La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.*

**Recommandation n° 1 :**

*Inclure, au-delà de ce qui est déjà prévu dans cette approche, les données récentes sur les recherches sur les caractéristiques de la personne du thérapeute et leur importance en termes de réflexivité du thérapeute.*

*2.1.3 Les contenus de la formation doivent être scientifiquement fondés et applicables au traitement psychothérapeutique d'un large éventail de troubles et maladies psychiques<sup>17</sup>. Les résultats de la recherche en psychothérapie et leurs implications pour la pratique sont continuellement intégrés à la formation postgrade.*

La psychothérapie centrée sur la personne démontre des effets cliniquement et statistiquement équivalents à d'autres approches psychothérapeutiques, selon les synthèses de recherches menées par Elliott et al. (2013 ; 2021) notamment. Ces études regroupent près de 300 recherches quantitatives, indiquant des changements pré-post significatifs chez les client-e-s, des gains durables après la fin de la thérapie, et des résultats supérieurs à ceux des client-e-s non traité-e-s. Cette approche s'est avérée efficace pour les problèmes relationnels, les traumatismes, la dépression, les troubles psychotiques, les problèmes médicaux chroniques et les comportements autodestructeurs. Parmi les thérapies humanistes expérientielles, l'EFT s'est avérée être l'approche la plus efficace (Elliott et al., 2013 ; 2021).

L'intégration de la recherche dans l'enseignement était jusqu'à peu facilitée par les liens entre pcaSuisse et l'Université de Bâle, notamment pour la formation en Suisse allemande. L'institution se trouve donc actuellement face à un nouveau défi dans ce domaine. Pour pallier ce déficit, les responsables de la formation cherchent des solutions pragmatiques. Cela passe notamment par la création de mandats pour des projets de recherche financés par l'institut lui-même. Il y a également quelques doctorant-e-s à l'Université de Bâle qui sont membres de pcaSuisse et pourront éventuellement apporter des éléments de recherche à l'enseignement à l'avenir.

Dans tous les cas, la commission d'expert-e-s a pu constater que beaucoup d'efforts ont été faits pour faire le lien avec la recherche ces dernières années. Il a été entendu durant la visite sur place que la formation intègre notamment les résultats des recherches qui ne proviennent pas forcément de ses propres membres. Cela se fait par le biais des réseaux ou la participation aux colloques nationaux et internationaux. De plus, les expert-e-s estiment que la liste de lectures obligatoires et conseillées est actuelle et exhaustive. Finalement, l'institution met à disposition des journaux spécialisés reprenant les résultats des recherches et elle encourage les participant-e-s à s'y intéresser.

On peut en outre se demander si des approches plus récentes comme l'EFT, qui s'est avérée être une forme très efficace parmi les thérapies humanistes et expérientielles, ne devraient pas se voir accorder une place plus importante dans la formation centrée sur la personne. Jusqu'à

---

<sup>17</sup> L'éventail des troubles et maladies psychiques considéré est décrit et apparent dans le programme d'étude

présent, elle n'est représentée que par trois jours de séminaire dans le Module III du curriculum alémanique, et elle est encore totalement absente de la formation francophone.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

2.1.4 Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade<sup>18</sup> :

- a. modèles d'efficacité d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques ;
- b. particularités de la psychothérapie avec différentes classes d'âge et dans différents settings ;
- c. connaissances et réflexions sur les différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la clientèle/patientèle et leur impact sur le traitement psychothérapeutique ;
- d. éthique et devoirs professionnels ;
- e. connaissances des systèmes juridique, social et sanitaire et de leurs institutions ;
- f. travail en réseau, collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Les éléments a à f du présent standard sont traités durant la formation. Le rapport d'autoévaluation les développe comme suit :

a) Une réflexion approfondie est menée sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques, en commençant par le focusing et la psychothérapie centrée sur les émotions (EFT). Cela conduit implicitement à une confrontation avec d'autres approches expérientielles ainsi qu'avec la Gestalt-thérapie. Dans les Modules II et III, des séminaires spécifiques traitent d'autres modèles : dans le "Groupe d'étude des bases spécifiques aux troubles psychiques dans l'ACP" (DF 5.1.1), la thématique de l'approche spécifique aux troubles est abordée de manière tout à fait fondamentale en intégrant des éléments d'autres méthodes. Cette thématique est approfondie dans le séminaire "L'enseignement et l'intégration d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques" (DF 5.1.7). Suite aux réactions et aux conditions posées lors de la dernière procédure d'accréditation, nous avons accordé une grande attention à ce point et avons établi dans le Module III des séminaires explicitement spécifiques aux troubles (troubles affectifs : DF 6.1.1 ; troubles anxieux, troubles liés au stress et troubles somatoformes : DF 6.1.2 ; troubles de la personnalité : DF 6.1.3 ; addiction, troubles alimentaires, TDAH : DF 6.1.4), dans lesquels il est toujours fait référence aux méthodes correspondantes, dont l'efficacité particulière est prouvée pour ces types de troubles. Cela vaut en particulier pour le séminaire "Trauma" (DF 5.1.4) et "Perspective systémique dans l'approche centrée sur la personne" (DF 5.1.5). Les connaissances et les compétences des formateurs permettent de déterminer quelles autres méthodes seront approfondies : actuellement, nos participants reçoivent un aperçu du focusing, de l'EMDR, de l'hypnose, de la vie d'image catathymique (katathymes Bildererleben), de différentes méthodes de psycho-traumatologie, du psychodrame, de la psychothérapie existentielle, des méthodes de relaxations, des méthodes de thérapie comportementale (en particulier la méthode d'exposition), de l'entretien motivationnel, des techniques de Gestalt, de la thérapie systémique humaniste, de la communication non violente, de la pré-thérapie (selon G. Prouty) et le travail corporel psychothérapeutique. Il est attendu des formateurs qu'ils aient suivi au moins une formation continue dans une autre méthode et qu'ils apportent des connaissances approfondies en conséquence.

<sup>18</sup> Les contenus de ces domaines sont décrits et apparentés dans le programme d'étude.

La commission d'expert-e-s s'interroge sur l'intégration plus systématique d'autres modèles efficaces. Il est certes décrit qu'une réflexion intensive est menée sur d'autres méthodes empiriquement efficaces telles que le focusing et l'EFT. Cependant, il est décrit plus loin que l'approfondissement de ces méthodes efficaces dépend des connaissances et des capacités du formateur ou de la formatrice concerné-e. On remarque que l'EFT n'est pas mentionnée parmi les méthodes citées, ce qui soulève la question de l'intérêt à ce que l'un-e ou l'autre formateur-riche de la formation postgrade soit entièrement formé-e à la fois en ACP et en EFT afin que cette méthode puisse être enseignée dans le prolongement des fondements ACP.

*b) L'ACP a fait œuvre de pionnier depuis toujours, tant dans la psychothérapie avec les enfants que dans la thérapie de groupe. Ces deux thèmes sont centraux dans toute la formation en Suisse alémanique : les contenus transmis sont thématiques pour le travail avec les enfants et les groupes, d'autant plus qu'un nombre relativement important de nos participants travaillent dans des services psychiatriques pour enfants et adolescents ou dirigent des séances de groupe dans des institutions psychiatriques. Nous pouvons donc affirmer que les participants à notre formation continue sont également initiés au travail avec les enfants et les groupes. Dans le Module III, le travail avec les enfants est encore une fois approfondi (DF 6.1.5). Les travaux théoriques que les participants doivent présenter dans le Module I, dans lesquels ils essaient de montrer les avantages et les limites de l'ACP dans leur champ professionnel, sont toujours intéressants. Les autres membres du groupe ont ainsi un aperçu approfondi de la psychothérapie avec différents groupes d'âge (enfants, adolescents, personnes âgées/gériatrie) et dans différents settings (thérapie individuelle ambulatoire, semi-hospitalier ou hospitalier, différentes institutions, thérapie familiale, thérapie de couple). En outre, les groupes de supervision offrent une excellente possibilité de discuter et de suivre des processus dans différents settings et avec différents groupes d'âge.*

*c) L'étude des différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la clientèle ou de la patientèle et de leurs implications pour le traitement psychothérapeutique est le contenu central du séminaire "Perspectives systémiques dans l'approche centrée sur la personne" (DF 5.1.5). Les participants sont formés à toujours percevoir leurs clients dans leur contexte socioculturel et à tenir compte de ce contexte dans le traitement thérapeutique. Un élément essentiel du travail centré sur la personne est de toujours considérer les clients dans leur contexte de vie et dans leur intégration sociale et socio-économique, et non pas comme des individus isolés. Ce thème est donc central dans les supervisions et les superviseurs sont formés en conséquence.*

*d) L'éthique professionnelle et les devoirs professionnels sont abordés de manière approfondie, tant sur le plan théorique que pratique, à l'aide d'exemples tirés de la pratique dans le séminaire "Les questions éthiques dans la psychothérapie" du Module II (DF 5.1.6). Les bases de l'éthique de la psychothérapie sont déjà abordées dans la formation de base du Module I.*

*e) Les connaissances du système juridique, social et de santé et de ses institutions sont acquises dans le séminaire "Le système juridique, social et sanitaire et ses institutions" (DF 5.1.8). Compte tenu de la complexité de la situation, avec différentes lois cantonales, mais aussi des directives spécifiques aux institutions, il est important pour nous que les participants, outre la transmission de connaissances de base, prennent surtout conscience qu'ils peuvent demander de l'aide et qu'il est de leur devoir de se renseigner pour savoir où cela est possible dans leur cas.*

*f) Le travail en réseau, la collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle sont abordés de manière approfondie dans le séminaire "Perspective systémique dans l'approche centrée sur la personne" (DF 5.1.5). Ces thèmes sont récurrents depuis le début, car tous les contenus de formation sont également enseignés en ce qui concerne le travail avec les enfants : dans la thérapie avec les enfants, le travail en réseau et la collaboration interdisciplinaire ou interprofessionnelle jouent un rôle absolument central. Le travail en milieu semi-hospitalier ou hospitalier exige également une réflexion sur l'interdisciplinarité.*

*Les participants apportent aux supervisions des cas issus de leur contexte professionnel. Le contexte de vie et le contexte institutionnel des clients font l'objet d'une réflexion au sein du groupe. Les thèmes suivants en font également partie : les limites de la psychothérapie, les limites de l'ACP, les conflits de rôles et la collaboration indispensable et bénéfique avec d'autres groupes professionnels (c'est-à-dire aussi l'humilité de reconnaître ses propres limites).*

La commission d'expert-e-s estime que les éléments mis en place pour répondre à ce standard sont complets et pertinents. Les discussions sur ce point ont notamment porté sur l'inclusion de la multidisciplinarité, en ce inclus les apports respectifs de divers acteurs des soins de santé, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux. Ainsi par exemple, lors des entretiens, cela a été largement abordé tant par les étudiant-e-s que par les responsables de la formation en parlant de « bilinguisme » des thérapeutes en formation selon les différents modèles de soin de santé. Ce point est déjà intégré dans la formation, aussi par les supervisions. Cela correspond bien au point f. Cependant, ce point n'était pas explicitement abordé dans le dossier et on remarque que les collaborations et contributions respectives entre le monde médical (le modèle biomédical ; voire le modèle biopsychosocial) et les psychothérapeutes ACP pourrait encore mieux être visibilisée.

La commission des expert-e-s voit toutefois un léger manquement au point f. En effet, la formation prend peu en compte les récentes modifications impliquées par le modèle de prescription. Ce nouveau modèle est entré en vigueur au 1er juillet 2022 et implique que les psychologues-psychothérapeutes qui pratiquent en cabinet privé exercent désormais leurs activités en tant que prestataires indépendant-e-s, sur ordonnance médicale. Cela implique un changement dans les relations entre le corps médical et les psychologues qu'il est, de l'avis des expert-e-s, important d'inclure dans la formation.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation n°2 :**

*La commission d'expert-e-s recommande la mise en place d'un enseignement mettant en contexte la pratique psychothérapeutique au sein de la législation suisse, en particulier le modèle de prescription de la psychothérapie.*

**Standard 2.2 Pratique clinique**

*Chaque étudiant acquiert durant sa formation postgrade l'expérience clinique et psychothérapeutique étendue nécessaire au traitement d'un vaste éventail de troubles et pathologies. L'organisation responsable garantit que la pratique clinique est effectuée dans des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques-psychiatriques appropriées.*

Les participant-e-s à la formation postgrade doivent compléter deux années de pratique clinique (équivalent temps plein) sous la supervision d'un-e psychologue spécialisé-e ou d'un-e psychiatre spécialisé-e en psychothérapie, avec au moins un an passé dans un environnement de soins psychiatriques ou psychothérapeutiques. Cette expérience leur permet de travailler avec divers troubles psychologiques et de collaborer avec des professionnel-le-s de la santé et du social. Les postes sont généralement trouvés par les participant-e-s eux- ou elles-mêmes, bien que pcaSuisse fournisse un soutien en informant des opportunités disponibles.

La commission d'expert-e-s s'est intéressée à l'impact de la transition de l'intérêt pour la formation de la Suisse allemande vers la Suisse romande. Le nombre de volées a diminué en Suisse allemande pour fortement croître en Suisse romande. Cela représente également une diminution de postes occupés par l'approche en pratique clinique en Suisse allemand, et donc un risque qu'à terme ses postes disparaissent ou soient réattribués à d'autres approches, limitant un futur nouveau développement dans cette région linguistique. Si les entretiens durant la visite sur place



ont permis de relativiser ces chiffres, principalement liés aux délais plus courts pour organiser la dernière volée, ce qui a eu un impact sur les possibilités de recrutement, les expert-e-s suggèrent de suivre attentivement l'évolution des postes de pratique clinique et d'informer les institutions sur les compétences des psychothérapeutes centrés sur la personne et leur efficacité thérapeutique.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation n°3 :**

*La commission suggère que pcaSuisse développe une stratégie de communication de type « marketing » afin que les institutions suisses prennent de facto en considération les thérapeutes formés dans cette approche comme apportant un regard et une pratique « intéressante », complémentaire, aux autres modèles de soins et approches psychothérapeutiques.*

**Standard 2.3 Activité psychothérapeutique individuelle**

*L'organisation responsable garantit que chaque étudiant effectue durant sa formation postgrade :*

- a. au moins 500 unités de traitement psychothérapeutique sous supervision ;*
- b. au moins 10 psychothérapies sous supervision avec des personnes présentant divers troubles et pathologies et que l'évolutions et les résultats de ces thérapies sont documentés et évalués au moyen d'instruments scientifiquement validés.*

Pendant la formation postgrade, un minimum de 500 unités de travail psychothérapeutique avec des client-e-s est requis, ces sessions sont examinées et discutées lors de supervisions individuelles ou de groupe. Les entretiens psychothérapeutiques sont généralement enregistrés sur audio ou vidéo, avec le consentement écrit des client-e-s ou de leurs représentant-e-s légaux pour les mineur-e-s, et des règles strictes de conservation sont établies pour ces enregistrements. Les participant-e-s doivent régulièrement présenter des extraits audios ou vidéos de leur travail lors des séances de supervision, dépassant même souvent les 500 unités requises.

Au cours du Module I, les participant-e-s doivent justifier d'au moins 90 unités d'entretiens psychothérapeutiques ou de thérapies avec des enfants, et rédiger trois documentations de cas couvrant différents tableaux cliniques.

Pendant les Modules II et III, au moins 410 unités de travail psychothérapeutique avec des client-e-s, en individuel, en couple ou en groupe, doivent être accomplies, accompagnées de sept cas supplémentaires documentés par écrit et présentés en supervision.

Les dix documentations de cas requises sont validées par le superviseur ou la superviseuse, et la Commission de Reconnaissance de pcaSuisse vérifie les attestations avant l'admission à la session de certification. Les participant-e-s documentent le nombre de thérapies effectuées, précisant l'âge des client-e-s, les diagnostics/thèmes traités et la durée des traitements, les employeurs ou employeuses et les superviseurs ou superviseuses attestant ces données. Un « Manuel Qualité » existe en Suisse romande pour l'évaluation, tandis que des bases seront fournies en Suisse allemande pour l'utilisation d'instruments de mesure dans le cadre de la formation continue interne des superviseurs ou superviseuses et formateurs ou formatrices.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est partiellement atteint et réfère à la charge n° 1 relative au standard 2.1.2.

Le standard est partiellement atteint.
--

**Charge n°1 :**

*La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.*

**Standard 2.4 Supervision**

*L'organisation responsable garantit que :*

- c. l'activité psychothérapeutique des étudiants est régulièrement supervisée, à savoir, que leur travail est sujet à réflexion, encadré et perfectionné ;*
- d. les superviseurs permettent aux étudiants de développer progressivement leurs compétences psychothérapeutiques personnelles.*

L'approche centrée sur la personne met l'accent sur la supervision comme élément central de la formation. Celle-ci se déroule en petits groupes fixes de six participant-e-s maximum (125 unités) et sous forme individuelle (50 unités). Les participant-e-s doivent soumettre des enregistrements de leurs séances psychothérapeutiques et rédiger 10 documentations de cas pour validation par le superviseur ou la superviseuse. Les superviseurs ou superviseuses de groupe sont également formateurs ou formatrices pcaSuisse dans le Module I, tandis que dans les Modules II et III, ils sont tous superviseurs ou superviseuses pcaSuisse. Les participant-e-s choisissent un superviseur ou une superviseuse pcaSuisse pour les sessions individuelles. La supervision comprend un feedback professionnel sur le diagnostic, la procédure, les attitudes thérapeutiques et l'aspect personnel des participant-e-s, favorisant l'autoréflexion et l'expression des expériences et besoins. Cela aide à développer une identité thérapeutique authentique et à aborder les défis du parcours de psychothérapeute.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Standard 2.5 Expérience thérapeutique personnelle**

*L'organisation responsable formule les objectifs de l'expérience thérapeutique personnelle ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de cette démarche. Elle veille à ce que cette démarche permette aux étudiants d'analyser leur vécu et leur comportement en vue de leur future profession de psychothérapeute, de développer leur personnalité et de mener une réflexion critique sur leur comportement relationnel.*

Les participant-e-s à la formation doivent participer à une expérience personnelle en groupe (75 unités) lors du Module I de la formation postgrade. Ils ou elles doivent également avoir une expérience personnelle individuelle d'au moins 50 unités avec un-e psychothérapeute didacticien-ne pcaSuisse tout au long de la formation, sans suivre cette expérience avec le ou la même professionnel-le que la supervision. L'objectif est de permettre aux participant-e-s

d'expérimenter sur eux- ou elles-mêmes les attitudes thérapeutiques fondamentales et d'intégrer le modèle dans un climat sans évaluation. Cette démarche vise à les aider à se connaître, à devenir plus congruents et authentiques (e.g., conscient-e-s de leurs forces et faiblesses, leurs taches aveugles), à développer leur maturité et flexibilité psychologique et interpersonnelle et à être en mesure de rencontrer leurs client-e-s de manière plus empathique, bienveillante et adaptée. De nombreux participants et nombreuses participantes choisissent de dépasser les 50 séances obligatoires, et des opportunités d'apprentissage expérientiel sont également proposées lors de séminaires spéciaux et de la supervision.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

### Domaine 3 : Édudiant-e-s

#### Standard 3.1 Système d'évaluation

*3.1.1 Dans le cadre d'une procédure d'admission réglementée, l'aptitude individuelle et les compétences personnelles des candidats à la formation postgrade sont également examinées.*

Les candidat-e-s à la formation postgrade de pcaSuisse doivent satisfaire aux exigences énoncées dans les dispositions de formation postgrade et les règles d'application, conformes à la LPsy. Avant l'admission définitive, la Commission de reconnaissance de pcaSuisse vérifie si toutes les exigences sont remplies et informe personnellement chaque candidat-e de sa décision. Les critères d'admission comprennent la possession d'une licence/master en psychologie ou d'un master/diplôme fédéral en médecine humaine, avec des exigences spécifiques pour chaque domaine d'étude. Voici les conditions telles que formulées dans les exigences (pour les psychologues) :

*Licence / Master en psychologie : si le candidat n'a pas étudié la psychologie clinique comme branche principale, il doit prouver qu'il a acquis des connaissances théoriques suffisantes en psychopathologie ; il doit prouver qu'il a suivi au moins 6 ECTS avant le début de la formation et au moins 12 ECTS ou 120 heures de présence jusqu'à la fin de la formation. Pour être admise comme candidate, une personne ayant suivi des études de psychologie dans une université étrangère doit prouver que sa formation est reconnue par la Commission fédérale des professions de la psychologie (PsyCo).*

L'aptitude personnelle et la motivation pour la formation sont également évaluées lors d'entretiens. L'admission se fait en deux étapes, comprenant un entretien préliminaire avec au moins un formateur ou une formatrice et une réunion de groupe avec les autres candidat-e-s à la formation pour évaluer l'aptitude du ou de la candidat-e au métier de psychothérapeute et sa capacité à travailler en et intégrer le groupe. Les candidat-e-s admis-es doivent choisir entre adhérer à pcaSuisse ou payer une cotisation annuelle administrative. Les candidat-e-s non retenu-e-s peuvent postuler à nouveau ultérieurement.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

*3.1.2 Le développement des compétences personnelles, théoriques et pratiques des étudiants est examiné et évalué au moyen de procédures définies et transparentes. Les étudiants sont*

*informés régulièrement de leur atteinte des objectifs d'apprentissage et de l'appréciation de leur aptitude individuelle en tant que psychothérapeute.*

Les dispositions de formation pcaSuisse prévoient deux contrôles formels de l'apprentissage des participant-e-s à la formation postgrade. Voici ce que dit la documentation :

*Évaluation du Module I : le contrôle a lieu à la fin de la formation de base. Il consiste en une évaluation par chaque participant de ses capacités à exercer une activité thérapeutique. L'évaluation est basée sur le feedback des formateurs, le feedback du groupe de formation et une auto-évaluation. Ces éléments reposent aussi sur la présentation d'enregistrements audios ou vidéos et des transcriptions verbatim. Quatre critères sont évalués : la capacité d'auto-exploration, la capacité d'entrer en relation avec d'autres personnes de manière bénéfique et aidante, la capacité de s'engager directement et ouvertement avec les autres, et la capacité de mettre en œuvre des attitudes thérapeutiques de base. Le processus d'évaluation aboutit à un résultat : "réussi", "réussi sous conditions" ou "non réussi". Les formateurs responsables du Module I attestent des connaissances acquises en délivrant une attestation de formation pour le Module I. Ensuite, la CR <sup>19</sup> vérifie et valide pour chaque participant concerné l'admission aux Modules II et III de la formation.*

*Séance de certification : l'examen a lieu à la fin de la formation, lorsque les participants ont suivi tous les éléments de formation des Modules II, III et IV et qu'ils ont reçu l'accord formel de la CR de pouvoir s'y présenter. L'évaluation a lieu au sein du groupe de supervision des Modules II et III, en présence du superviseur et d'un formateur pcaSuisse externe (expert). Le participant évalué doit présenter une psychothérapie achevée et qu'il a consignée par écrit. L'ensemble du groupe participe ensuite à la discussion, qui s'articule autour de l'analyse du déroulement de la thérapie (y.c. la présentation d'enregistrements audios ou vidéos et des transcriptions verbatim) et d'un bilan du processus de développement personnel du participant tout au long de sa formation. Le superviseur et le formateur pcaSuisse externe valident le processus de certification et délivrent au participant une attestation de certification réussie lorsque toutes les conditions formelles de la présentation sont remplies.*

La formation comprend une évaluation continue, avec des contrôles formels réguliers et des séances de supervision individuelles et de groupe. Ces supervisions impliquent des discussions approfondies des enregistrements vidéos ou audios des séances thérapeutiques, ainsi que des feedbacks des superviseurs et superviseuses et des pairs. Les séminaires comportent des exercices pratiques et des discussions théoriques pour permettre aux participant-e-s de comprendre et d'assumer la responsabilité de leurs actions. En particulier, les séminaires de jeux de rôle débriefés sont des séminaires fondamentaux et une méthode d'apprentissage expérientiel (personnel et conceptuel) bien validée empiriquement et utilisée systématiquement dans la plupart des formations nécessitant un apprentissage de compétences pratiques, ce qui est le cas dans cette formation postgrade. Un séminaire spécifique est dédié à l'analyse du processus thérapeutique. Les participant-e-s sont encouragés à tenir un journal d'apprentissage pour évaluer leur progression et clarifier leurs questions. De plus, ils doivent documenter 10 cas de thérapie, ce qui les aide à comprendre et à documenter le processus thérapeutique et à se développer en tant que psychothérapeutes. Ces cas sont discutés et validés en supervision, en préparation de l'examen final de certification.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

---

<sup>19</sup> Commission de reconnaissance

*3.1.3 Dans le cadre d'un examen final, il est vérifié si les étudiants ont développé les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la psychothérapie sous leur propre responsabilité. L'examen final comporte différents formats d'évaluation, y compris un examen écrit ainsi que des études ou présentations de cas, et comprend l'évaluation de l'aptitude personnelle à l'exercice de la psychothérapie.*

L'examen final de certification se déroule au sein du groupe de supervision des Modules II et III, en présence du superviseur ou de la superviseuse et d'un formateur ou une formatrice pcaSuisse externe. Les participant-e-s doivent présenter un rapport écrit détaillant le déroulement de leur travail thérapeutique avec un-e client-e, incluant des extraits d'enregistrements audios ou vidéos de phases clés du processus. Ils ou elles doivent également fournir un feedback du ou de la client-e sur les changements perçus et sur la relation thérapeutique. Le rapport analyse le processus thérapeutique, mettant en lumière les évolutions chez le ou la client-e, dans l'interaction thérapeutique, et chez le ou la thérapeute. Les participant-e-s doivent démontrer comment leurs actions sont théoriquement fondées dans le processus thérapeutique, reflétant une approche responsable de la relation thérapeutique.

Tout élément complémentaire objectivant les effets du travail thérapeutique doit être inclus dans la documentation. Une discussion en groupe de formation évalue l'analyse du processus thérapeutique et le développement personnel du ou de la participant-e. La décision finale est prise par un vote majoritaire, avec possibilité de recours en cas de refus. En cas de succès, un certificat est délivré, sinon des conditions pour une nouvelle évaluation sont fixées.

La commission d'expert-e-s a pu constater lors de la visite sur place que les éléments nécessaires à l'évaluation des participant-e-s sont bien présents autant durant la formation qu'à la fin de celle-ci. Elle souligne la pertinence de l'examen oral final pour valider le travail écrit mentionné ci-dessus.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

### Standard 3.2 Encadrement

*L'encadrement englobant toutes les questions théoriques et pratiques relatives à la formation postgrade est garanti à tous les étudiants.*

Tout au long de leur formation, les participant-e-s bénéficient d'un encadrement complet. Ils ou elles ont accès aux « Dispositions de formation » et aux « Règles d'application des dispositions de formation », ainsi qu'aux informations sur les organes et commissions disponibles sur le site internet de l'institution. Chaque volée de formation est supervisée par un formateur ou une formatrice principal-e, qui constitue une équipe de formateurs et formatrices et est disponible pour répondre aux questions et aux plaintes des participant-e-s.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration de l'accompagnement dans les Modules II et III en Suisse allemande, avec un désir de fournir un soutien continu et personnalisé aux participant-e-s tout au long de leur développement en tant que thérapeutes. Avant le début de chaque Module, les participant-e-s sont informé-e-s des responsabilités et des contacts au sein de l'équipe de formateurs et formatrices.

L'encadrement est assuré à chaque étape de la formation, incluant le training de base, le développement personnel en groupe, les séminaires d'approfondissement, la supervision de groupe, le transfert en pratique et les crosstalks. La qualité de la supervision, qu'elle soit individuelle ou de groupe, est uniforme et supervisée par des formateurs ou formatrices et/ou des superviseurs ou superviseuses pcaSuisse. Des exigences communes sont posées aux participant-e-s et des directives identiques sont fournies pour la rédaction des dossiers de cas. Des activités de qualité et des rencontres sont organisées pour les formateurs et formatrices et les superviseurs et supervisees afin d'assurer une approche uniforme et homogène.

En plus de cet encadrement uniforme, chaque participant-e- a la possibilité de consulter à tout moment un formateur ou une formatrice ou un superviseur ou une superviseuse pcaSuisse pour des questions individuelles, garantissant un soutien personnalisé tout au long de la formation.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

### Domaine 4 : Formateur-ric-e-s

#### Standard 4.1 Qualifications des enseignants

*Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans le domaine de spécialisation enseigné.*

Les exigences pour les formateurs et formatrices, les superviseurs et superviseuses et les psychothérapeutes didacticien-ne-s sont régies par les « Dispositions de formation ». Avant de reconnaître un individu en tant que formateur ou formatrice ou superviseur ou superviseuse, la commission de reconnaissance (CR) vérifie si les candidat-e-s remplissent ces conditions. Tout-e-s les formateurs ou formatrices, superviseurs ou superviseuses et psychothérapeutes didacticien-ne-s doivent avoir un diplôme universitaire, une formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne et au moins cinq ans d'expérience professionnelle après certification.

Pour devenir formateur ou formatrice pcaSuisse, les psychothérapeutes doivent avoir un titre de spécialisation en psychothérapie depuis au moins cinq ans et exercer principalement en tant que psychothérapeute, en plus d'être membres de pcaSuisse et recommandé-e-s par au moins deux formateurs ou formatrices. Ils doivent également avoir une expérience de direction de groupes de développement personnel et remplir les critères de qualification en supervision.

Une formation qualifiante pour devenir formateur ou formatrice peut être obtenue soit en suivant le curriculum de co-formateur ou co-formatrice, comprenant plusieurs éléments tels que la participation au minimum à toutes les unités des séminaires de la formation de base (96 unités) et un ensemble d'unités plus avancées et la rédaction d'un mémoire, soit en suivant un curriculum compact comprenant des éléments similaires mais dans un format plus condensé.

La reconnaissance formelle en tant que formateur ou formatrice pcaSuisse est accordée après confirmation que tous les éléments de la formation ont été remplis avec succès et sur la recommandation écrite de deux formateurs ou formatrices. Les formateurs ou formatrices certifié-e-s doivent suivre une formation continue, évaluer leur propre cursus et participer aux activités organisées par pcaSuisse.

Les certificats de formateur ou formatrices pcaSuisse sont valables cinq ans et doivent être renouvelés. Les demandes de renouvellement sont généralement traitées tacitement, mais les membres peuvent demander une révision à la CR.

Au moment de la remise du rapport d'autoévaluation, pcaSuisse pouvait compter sur 26 formateurs ou formatrices.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

#### **Standard 4.2 Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs**

*Les superviseurs et les psychothérapeutes formateurs ont achevé une formation postgrade qualifiée en psychothérapie et attestent d'au moins cinq années d'activité professionnelle depuis l'obtention de leur diplôme. En règle générale, les superviseurs attestent d'une spécialisation dans le domaine de la supervision.*

PcaSuisse forme ses propres superviseurs et superviseuses conformément aux « Dispositions de formation ». Les candidat-e-s à la qualification de superviseur ou superviseuse doivent avoir exercé en tant que psychothérapeute pendant au moins cinq ans après leur certification. Ils ou elles doivent être membres de pcaSuisse et obtenir la recommandation de deux formateurs ou formatrices. Un entretien préliminaire avec un-e membre de la coordination des formateurs et formatrices en psychothérapie est organisé pour évaluer leur aptitude.

Une fois admis à la formation continue de superviseur ou superviseuse, le ou la candidat-e doit remplir plusieurs exigences, notamment participer en tant que co-superviseur ou co-superviseuse dans un groupe de supervision (min. 20 unités), démontrer sa capacité à relier la théorie à la pratique par une publication ou présentation formelle, et obtenir les recommandations des formateurs ou formatrices impliqué-e-s. La CR examine les documents soumis et décerne le titre de superviseur ou superviseuse pcaSuisse pour une période de cinq ans, renouvelable.

Les superviseurs et superviseuses certifié-e-s doivent évaluer et faire évaluer leur propre activité de supervision, assurant ainsi la conformité avec les objectifs de formation.

Pour être inscrit sur la liste des psychothérapeutes didacticien-ne-s, il est également requis d'avoir exercé en tant que psychothérapeute pendant au moins cinq ans après la certification et d'être membre de pcaSuisse. Les psychothérapeutes didacticien-ne-s pour le développement personnel individuel ne peuvent pas participer à la sélection des candidat-e-s qu'ils ou elles ont accompagné-e-s dans leur expérience/thérapie personnelle. Une liste de psychothérapeutes didacticien-ne-s reconnu-e-s est fournie aux participant-e-s, qui choisissent eux- ou elles-mêmes leur psychothérapeute didacticien-ne parmi cette liste.

Au moment de la remise du rapport d'autoévaluation, pcaSuisse pouvait compter sur 61 superviseurs ou superviseuses.

Durant la visite sur place, la commission d'expert-e-s a pu entendre les responsables de la filière sur la mise en place d'une formation pour les superviseurs et superviseuses en Suisse allemande afin de renforcer les effectifs. Elle considère cela comme étant pertinent. Les expert-e-s suggèrent d'évaluer les apports de cette formation et de voir si elle peut également être étendue à la Suisse romande.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation n°4 :**

*La commission suggère que les spécialisations, formations et expertises des superviseurs et superviseuses soient ajoutées dans la liste disponible (annexes 9 et 10). Par exemple : travail avec les enfants, les personnes âgées ou en fin de vie ; formations de base (psychologie/médecine) et spécialisations (par exemple : troubles spécifiques, contextes spécifiques) ; formations continues complémentaires telles que l'EFT, le focusing, etc., ou dans d'autres approches comme l'EMDR, la musicothérapie, etc. Cela permettra aux participant-e-s à la formation de choisir leur superviseur ou superviseuse en fonction de leurs compétences spécifiques dans le suivi des client-e-s.*



## Domaine 5 : Assurance qualité et développement

### Standard 5.1

*Un système défini et transparent est établi pour l'évaluation et le développement continu de la qualité de la filière de formation postgrade. Le système d'assurance qualité comprend l'évaluation systématique des contenus, des structures et des processus ainsi que des résultats de la formation postgrade et intègre la perspective des étudiants, des diplômés et des formateurs.*

La formation est certifiée eduQua depuis 2015, de plus elle est accréditée selon la LPsy. Ces reconnaissances démontrent l'existence et le fonctionnement d'un système d'assurance de la qualité.

Les évaluations de la formation postgrade sont réalisées de manière systématique, tant par les participant-e-s que par les formateurs et formatrices. Les participant-e-s évaluent anonymement les éléments de la formation à l'aide de questionnaires détaillés à la fin de chaque Module, tandis que chaque séminaire est évalué de manière anonyme à l'aide de questionnaires écrits standardisés. De plus, les formateurs et formatrices remplissent également des questionnaires d'évaluation pour chaque séminaire.

En complément de ces évaluations écrites, des séances de feedback détaillées sont organisées régulièrement, offrant ainsi une occasion aux participant-e-s de partager leurs perceptions, expériences et évaluations de manière différenciée. Ce processus de feedback contribue à maintenir une culture d'enseignement et d'apprentissage centrée sur la personne.

Concernant l'évaluation de la supervision de groupe et du transfert en pratique, des discussions internes sont en cours pour développer une forme d'évaluation standardisée. Les cercles de qualité et les réunions des formateurs et formatrices sont des occasions où les retours d'information sur les cours sont discutés, permettant ainsi d'identifier les besoins de développement de la formation postgrade.

Les formateurs et formatrices sont tenu-e-s de participer régulièrement aux cercles de qualité et aux réunions des formateurs et formatrices, où les retours d'information sur les cours sont examinés et où les besoins de développement sont identifiés. De plus, les formateurs et formatrices sont également encouragé-e-s à suivre une formation continue et un développement professionnel et personnel permanents.

En cas de critiques ou de plaintes, pcaSuisse a mis en place un « modèle de critique en approche centrée sur la personne », qui définit les principes d'une approche constructive de la critique. Les alumni-ae bénéficient également de diverses opportunités, telles que des groupes spécialisés et la possibilité de proposer des séminaires de formation continue.

Enfin, plusieurs commissions de pcaSuisse sont chargées de veiller à la qualité de la formation postgrade, notamment la commission de reconnaissance, la commission de recours, la commission d'éthique et de litiges, et la commission de formation postgrade en psychothérapie. Ces commissions traitent différentes questions liées à l'organisation de la formation, aux normes éthiques, et aux recours éventuels.

La commission d'expert-e-s a pu constater que les participant-e-s à la formation disposent de moyens de faire des retours et que ces retours sont traités. Les participant-e-s sont informé-e-s sur les suites faites à ces retours. Les expert-e-s soulignent un encadrement très attentif et respectueux envers les participant-e-s. Lors de la visite, deux diplômé-e-s se sont exprimé-e-s positivement sur la qualité de la formation et son impact sur l'employabilité. Les alumni-ae sont invité-e-s à rester dans le réseau et s'affilier à pcaSuisse, notamment en participant aux activités

annuelles (congrès) organisées par pcaSuisse. Ceci constitue en soi un gage pour la poursuite de la formation continue (le développement de l'assurance qualité post-formation) avec de possibles retours des diplômé-e-s au moins par une évaluation de la qualité de la journée.

Dans le cadre d'une démarche d'assurance qualité exhaustive, les expert-e-s estiment qu'une récolte systématique de l'avis des alumni-ae serait envisageable.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation n°5 :**

*La commission d'expert-e-s suggère de récolter systématiquement l'avis des alumni-ae.*

**Standard 5.2**

*Les résultats d'au moins 10 cas systématiquement évalués de chaque étudiant conformément au standard 1.1.2, sont utilisés continuellement pour garantir que la formation postgrade habilite les diplômés à réaliser des psychothérapies efficaces et générant peu d'effets secondaires.*

Les « Dispositions de formation » définissent des directives concernant l'établissement des documentations de cas tout au long des Modules I, II et III de la formation postgrade. Ces directives visent à suivre de près le processus d'apprentissage et de développement personnel des participant-e-s, ainsi qu'à rendre visibles leurs progrès.

Chaque participant-e doit établir un certain nombre de documentations de cas au cours de chaque Module, avec un feedback oral ou écrit détaillé fourni par le superviseur ou la superviseuse pour chacune d'elles. Ce processus permet d'établir une relation de confiance et de faciliter l'approche des difficultés rencontrées dans le travail thérapeutique avec les client-e-s et dans le contexte institutionnel.

Pour évaluer les cas présentés, un Manuel Qualité a été conçu en Suisse romande, contenant des instruments d'évaluation pour toutes les phases d'une thérapie. La Commission de formation postgrade en Suisse allemande initie les superviseurs et superviseuses et les formateurs et formatrices à l'utilisation de ces instruments.

Les documentations de cas font partie intégrante de la supervision continue tout au long de la formation postgrade. Lors des supervisions de groupe, les processus thérapeutiques sont discutés en utilisant des transcriptions verbatim et du matériel vidéo ou audio. Cette approche permet un accompagnement étroit et supervisé de l'activité thérapeutique des participant-e-s.

La 10ème documentation de cas, présentée comme cas final de certification, exige une documentation du processus thérapeutique à l'aide d'extraits audios ou vidéos. Cette séance de certification finale est assistée par un formateur ou une formatrice pcaSuisse aux côtés du superviseur ou de la superviseuse de groupe.

L'accent est mis sur l'exercice pratique en petits groupes dirigés par les formateurs et formatrices, en particulier dans le Module I, afin de vérifier la compréhension des contenus transmis et leur application immédiate par les participant-e-s.

Si cette évaluation par les thérapeutes est intéressante et permet pour chacun-e d'entre elles et eux de constater les effets de sa thérapie, les expert-e-s remarquent tout de même que la filière ne possède pas d'outil de traitement des résultats produits, qui lui permette de les inclure dans

l'assurance qualité de la filière de formation. La Commission recommande donc à la filière d'instaurer un tel outil.

Durant la visite sur place, la commission d'expert-e-s n'a pas pu constater qu'une attention serait portée sur les effets négatifs (secondaires) de la psychothérapie. Les expert-e-s recommandent de remédier à cela, éventuellement par la mise en place d'un groupe de travail traitant de ces questions. La commission d'expert-e-s reconnaît cependant que bien qu'on s'attende à ce que les thérapeutes soient efficaces et qu'ils pratiquent sans faire de dégâts, la littérature indique aussi que, même les meilleurs thérapeutes peuvent avoir des résultats négatifs (le ou la thérapeute n'est pas tout puissant-e) et que bien d'autres facteurs influencent les résultats thérapeutiques. Le manuel qualité pourrait explicitement indiquer qu'une attention, une analyse et un soutien du ou de la thérapeute doivent être prévus pour ces situations critiques dans le processus thérapeutique.

De plus, la commission d'expert-e-s constate que le manuel qualité n'existe qu'en français. La formation étant possible également en allemand, elle recommande de proposer une version en allemand du manuel de qualité.

La commission d'expert-e-s considère que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation n° 6 :**

*La filière pourrait instaurer un outil offrant de traiter les résultats produits par les étudiant-e-s, qui lui permettrait de les inclure dans l'assurance qualité de la filière de formation.*

**Recommandation n° 7 :**

*La commission d'expert-e-s recommande de mettre en place un groupe de travail pour proposer des procédures à établir en cas d'effets indésirables de la psychothérapie et intégrer cela dans la formation.*

**Recommandation n°8 :**

*La commission d'expert-e-s recommande de proposer une version en allemand du Manuel Qualité.*

### **3.2 Profil des forces et faiblesses de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers**

Forces :

- La formation est bien ancrée dans l'expérientiel des participant-e-s.
- L'organisation de pcaSuisse se fait selon une hiérarchie plate et prend en compte les perspectives diverses.
- Il y a un intérêt grandissant pour la formation en psychothérapie centrée sur la personne en Suisse romande.
- Le rapport se base sur des références récentes dans le domaine de la recherche en psychothérapie et des efforts explicites sont réalisés afin que ces concepts soient intégrés dans la formation.
- Le processus de formation connaît des balises transparentes, ce qui est rassurant pour les participant-e-s.
- L'organisation, la collaboration interne et externe, et le format des enseignements se fait en cohérence avec l'approche enseignée.

Faiblesses :

- Il manque un enseignement spécifique au sujet de l'implémentation des évaluations des psychothérapies.
- L'implémentation elle-même de ces évaluations n'est pas claire.
- Les effets indésirables de la psychothérapie doivent être explicitement discutés au sein des formations.
- La stratégie de promotion face à des institutions psychiatriques reste minimale.
- La littérature au sujet de l'impact des caractéristiques de la personne du psychothérapeute ou de la psychothérapeute n'est pas assez prise en compte.
- La collaboration entre Suisse allemande et Suisse romande n'est pas toujours bien articulée.
- Une bonne forme de collaboration avec une Université n'a pas encore été trouvée. L'absence d'une coopération fructueuse avec une Université comporte des risques pour la visibilité académique de la filière.

### 3.3 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1 Lpsy)

- a. *La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).*

La filière de formation postgrade est sous la responsabilité de pcaSuisse. Elle garantit les ressources financières, humaines et techniques pour la mise en œuvre de la formation.

Le critère d'accréditation est atteint.

- b. *La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.*

Les objectifs de la formation postgrade fixés à l'article 5 de la LPsy sont réalisés dans le cadre de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers. Le cursus actuel répond à la totalité des standards.

Le critère d'accréditation est atteint.

- c. *La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.*

Les critères d'admission sont publiés et conformes à la LPsy. Ils précisent notamment que la filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une université ou une Haute École de psychologie appliquée. Il est également possible d'être admis à la formation si le ou la candidat-e est en possession d'un diplôme fédéral en médecine humaine et a acquis des connaissances psychologiques de base précises.

Le critère d'accréditation est atteint.

- d. *La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.*

Les étudiant-e-s sont évalué-e-s lors d'évaluations sélectives à la fin du Module I et lors de la session de certification en fin du Module III. De plus, les progrès d'apprentissage sont régulièrement évalués durant la supervision individuelle et en groupe de formation.

Le critère d'accréditation est atteint.

- e. *La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.*

La formation prépare les participant-e-s à une pratique fondée sur la théorie de l'approche centrée sur la personne. Celle-ci consiste à transmettre des connaissances théoriques en lien avec les fondements développés par Carl Rogers et les développements contemporains qui en sont issus, des échanges théorico-pratiques et des applications pratiques répondant aux exigences de la LPsy.

Le critère d'accréditation est atteint.

- f. *La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.*

La priorité de la formation réside dans l'expérience directe des concepts clés dans le cadre de la formation elle-même, en accord avec les principes de l'approche centrée sur la personne. Cela se reflète dans la pratique de Carl Rogers et dans les efforts de pcaSuisse pour légitimer la psychothérapie centrée sur la personne. Néanmoins, intégrer cette approche avec les exigences d'évaluation et de définition des contenus de formation représente un défi pour les participant-e-s. L'accent est mis sur le développement professionnel lié à la croissance personnelle et sur l'entrelacement des savoir-faire, des savoirs théoriques et de la supervision dans un environnement d'apprentissage stimulant, favorisant ainsi l'acquisition et le renforcement des compétences et attitudes centrées sur la personne chez les thérapeutes en formation, dans le ou les contextes de pratique professionnelle et au bénéfice des client-e-s.

Le critère d'accréditation est atteint.

- g. *L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.*

Plusieurs outils sont à disposition pour le traitement des conflits d'intérêt et les recours. PcaSuisse dispose d'une commission de recours et d'une commission d'éthique et des litiges. Pour les participant-e-s à la formation qui sont également membres des organisations faïtières (FSP, ASP, SBAB), il est également possible d'activer les commissions de recours externes.

Le critère d'accréditation est atteint.

## 4 Prise de position

### 4.1 Prise de position de l'organisation responsable pcaSuisse

La prise de position de pcaSuisse a été transmise à l'AAQ dans les délais impartis, soit le 27 mai 2024. PcaSuisse remercie la commission d'expert-e-s pour «[son] important travail synthétisé dans le rapport d'évaluation externe». La filière de formation postgrade répond ensuite à la charge et aux huit recommandations proposées par les expert-e-s. Pour ce qui concerne la recommandation n°6, la filière demande des explications supplémentaires à la commission

d'expert-e-s. En conclusion de sa prise de position, pcaSuisse fournit aussi des compléments d'informations relatifs aux considérations formulées par la commission d'expert-e-s aux pages 9, 10-11 et 12 du rapport d'évaluation externe. La prise de position est déposée en annexe (II).

#### **4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de pcaSuisse**

La commission d'expert-e-s a pris connaissance de la prise de position de pcaSuisse. Les expert-e-s se réjouissent que leur évaluation soit bien accueillie par la filière de formation postgrade. La commission d'expert-e-s estime que les réponses formulées aux suggestions d'amélioration sont appropriées. Elle considère comme un signe positif la motivation affichée par pcaSuisse.

Pour ce qui concerne la recommandation n°6, les expert-e-s précisent qu'elle ne se réfère pas à la récolte des avis des alumni-ae comme suggéré par pcaSuisse dans sa prise de position (p.4). La recommandation préconise plutôt la récolte et l'évaluation systématique par la filière des résultats des cas documentés par les participant-e-s à partir du travail psychothérapeutique mené avec des client-e-s.

Les expert-e-s ont reconnu que les documentations des cas jouent un rôle important dans la formation postgrade. La discussion et la réflexion qu'elles engendrent, conjuguées au feedback détaillé du superviseur ou de la superviseuse, permettent un suivi du processus d'apprentissage et de développement personnel des participant-e-s, ainsi qu'un accompagnement supervisé de leur activité thérapeutique.

Toutefois, les expert-e-s n'ont pas pu constater de la part de la filière une démarche de prise en compte des résultats des cas en tant que données synthétisées, à partir desquelles des mesures d'amélioration de la formation dans son ensemble pourraient être établies.

À cette fin, les expert-e-s ont suggéré la mise en place d'un outil ou d'un dispositif de collecte et d'évaluation des résultats des cas qui pourrait s'insérer dans le système d'assurance qualité de la filière. Les caractéristiques, l'opérationnalisation et l'implémentation de cet outil ou dispositif doivent être établies par pcaSuisse en accord avec ses principes et les procédures déjà établies, ainsi que dans la mesure de ses moyens.

#### **4.3 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'expert-e-s**

La commission d'expert-e-s recommande, sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place,

##### **l'accréditation avec 1 charge**

de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers.

La charge doit être remplie dans un délai de 24 mois.

La liste complète des charges et des recommandations se trouve dans le tableau en annexe I.

## 5 Annexes

I. Tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation « Psychothérapie », incluant les charges et les recommandations

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Évaluation externe de la filière de Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers, pcaSuisse					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandation(s)
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
		<p><b>Domaine 1</b> <b>Programme et conditions cadre de la formation postgrade</b></p>			
1.1 Programme d'étude	1.1.1	x			
	1.1.2	x			
	1.1.3	x			
1.2 Conditions cadre de la formation postgrade	1.2.1	x			
	1.2.2	x			
	1.2.3	x			
<p><b>Domaine 2</b> <b>Contenus de la formation postgrade</b></p>					
2.1 Connaissances et savoir-faire	2.1.1	x			
	2.1.2		x		<p><b>Charge n° 1 :</b> La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.</p> <p><b>Recommandation n° 1 :</b> Inclure, au-delà de ce qui est déjà prévu dans cette approche, les données récentes sur les recherches sur les caractéristiques de la personne du thérapeute et leur importance en termes de réflexivité du thérapeute.</p>
	2.1.3	x			
	2.1.4	x			<p><b>Recommandation n° 2 :</b> La commission d'expert-e-s recommande la mise en place d'un enseignement mettant en contexte la pratique psychothérapeutique au sein de la législation suisse, en particulier le modèle de prescription de la psychothérapie.</p>

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Évaluation externe de la filière de Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers, pcaSuisse					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandation(s)
		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
2.2 Pratique clinique		x			<p><b>Recommandation n°3 :</b></p> <p>La commission suggère que pcaInstitut développe une stratégie de communication de type « marketing » afin que les institutions suisses prennent de facto en considération les thérapeutes formés dans cette approche comme apportant un regard et une pratique « intéressante », complémentaire, aux autres modèles de soins et approches psychothérapeutiques.</p>
2.3 Activité psychothérapeutique individuelle			x		<p><b>Charge n 1° :</b></p> <p>La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.</p>
2.4 Supervision		x			
2.5. Expérience thérapeutique personnelle		x			
<b>Domaine 3</b>					
<b>Étudiants</b>					
3.1 Système d'évaluation	3.1.1	x			
	3.1.2	x			
	3.1.3	x			
3.2 Encadrement		x			
<b>Domaine 4</b>					
<b>Formateurs</b>					
4.1 Qualifications des enseignants		x			



Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie				
Évaluation externe de la filière de Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers, pcaSuisse				
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Recommandation(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>				
4.2 Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs	x			<p><b>Recommandation n°4 :</b></p> <p>La commission suggère que les spécialisations, formations et expertises des superviseurs et superviseuses soient ajoutées dans la liste disponible (annexes 9 et 10). Par exemple : travail avec les enfants, les personnes âgées ou en fin de vie ; formations de base (psychologie/médecine) et spécialisations (par exemple : troubles spécifiques, contextes spécifiques) ; formations continues complémentaires telles que l'EFT, le focusing, etc., ou dans d'autres approches comme l'EMDR, la musicothérapie, etc. Cela permettra aux participant-e-s à la formation de choisir leur superviseur ou superviseuse en fonction de leurs compétences spécifiques dans le suivi des client-e-s.</p>
Domaine 5				
Assurance qualité et développement				
5.1		x		<p><b>Recommandation n°5 :</b></p> <p>La commission d'expert-e-s suggère de récolter systématiquement l'avis des alumni-ae.</p>
5.2			x	<p><b>Recommandation n° 6 :</b></p> <p>La filière pourrait instaurer un outil offrant de traiter les résultats produits par les étudiant-e-s, qui lui permettrait de les inclure dans l'assurance qualité de la filière de formation.</p> <p><b>Recommandation n° 7 :</b></p> <p>La commission d'expert-e-s recommande de mettre en place un groupe de travail pour proposer des procédures à établir en cas d'effets indésirables de la psychothérapie et intégrer cela dans la formation.</p> <p><b>Recommandation n°8 :</b></p> <p>La commission d'expert-e-s recommande de proposer une version en allemand du Manuel Qualité.</p>

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Charge(s)		
La filière de formation postgrade est accréditée si	Atteint	Pas atteint	
a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).	x		
b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.	x		
c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.	x		
d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.	x		
e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.	x		
f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.	x		
g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.	x		
Requête d'accréditation de la commission d'experts	Accréditation		
La commission d'expert-e-s recommande pour la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers de formuler :	Oui		<p>Avec 1 charge :</p> <p>Charge n° 1 :</p> <p>La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.</p>

## II. Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe.



### Réponse de pcaSuisse au rapport d'évaluation externe

pcaSuisse remercie les experts pour leur visite au siège de Zurich le 25.03.2024 ainsi que pour leur important travail synthétisé dans le rapport d'évaluation externe, reçu le 01.05. 2024, dans le cadre de l'Accréditation selon la LPsy. pcaSuisse se détermine comme suit par rapport à la charge et aux 8 recommandations :

**Charge 1 :** « La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas. »

Réponse de pcaSuisse :

L'Approche centrée sur la personne (ACP) et son fondateur Carl Rogers ont été pionniers dans l'évaluation des psychothérapies, notamment avec la notion de praticien-chercheur. Cette tradition perdure à pcaSuisse et nous sommes attentifs à l'importance et à la nécessité d'évaluer les effets et la qualité de la psychothérapie. Vu l'ampleur de la Charge, un groupe de travail (GT) sera mis en place d'ici l'automne 2024, comprenant des membres pcaSuisse alémaniques et romands formateurs, superviseurs, et chercheurs, mandaté pour adapter la formation postgrade d'ici à mars 2026.

**Recommandation 1 :** « Inclure, au-delà de ce qui est déjà prévu dans cette approche, les données récentes sur les recherches sur les caractéristiques de la personne du thérapeute et leur importance en termes de réflexivité du thérapeute. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Les questions traitant de la personne du thérapeute sont au cœur de la formation postgrade de pcaSuisse. En effet, dans le paradigme centré sur la personne, le psychothérapeute est impliqué en tant que personne, engageant sa congruence et sa réflexivité propre. En plus de cette dimension pratique vécue concrètement pendant la formation, les données récentes – notamment issues de l'ouvrage de référence de Castonguay et Hill (2017) – seront incluses dans le Manuel Qualité. La présence de cet élément viendra compléter les notions de l'adhésion et des compétences du psychothérapeute par rapport à sa technique, qui sont déjà traitées dans le Manuel Qualité.

**Recommandation 2 :** « La commission d'expert-e-s recommande la mise en place d'un enseignement mettant en contexte la pratique psychothérapeutique au sein de la législation suisse, en particulier le modèle de prescription de la psychothérapie. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Les experts demandent que pcaSuisse explicite davantage dans la formation postgrade l'impact qu'a eu l'entrée en vigueur en juillet 2022 du modèle de prescription sur les psychothérapeutes et les changements dans les relations avec le corps médical. La formation postgrade pcaSuisse met déjà en contexte la pratique psychothérapeutique, personnalisée sur mesure au participant. La responsabilité légale incombe aux institutions cliniques, d'où la création du rôle de psychothérapeute-encadrant sur les lieux de travail. En revanche, pcaInstitut doit garantir l'exposition à cette connaissance lors de la pratique clinique. Il est également important de relever que de nombreuses informations écrites peuvent être trouvées à ce sujet sur le site de la FSP.

**Recommandation 3 :** « La commission suggère que pcaInstitut développe une stratégie de communication de type « marketing » afin que les institutions suisses prennent de facto en considération les thérapeutes formés dans cette approche comme apportant un regard et une pratique « intéressante », complémentaire, aux autres modèles de soins et approches psychothérapeutiques. »

*Réponse de pcaSuisse :*

pcaSuisse rejoint l'avis des experts sur la nécessité d'améliorer le marketing de sa formation qui sera entreprise en fonction des moyens à disposition et des opportunités (p.ex. les démarches en cours pour la reconnaissance de la formation postgrade par la FMH). Un nombre important des participants trouvent facilement du travail dans des structures de soins privées ; toutefois, l'ACP est relativement méconnue dans les structures publiques suisses telles que les hôpitaux.

**Recommandation 4 :** « La commission suggère que les spécialisations, formations et expertises des superviseurs et superviseuses soient ajoutées dans la liste disponible (annexes 9 et 10). Par exemple : travail avec les enfants, les personnes âgées ou en fin de vie ; formations de base (psychologie/médecine) et spécialisations (par exemple : troubles spécifiques, contextes spécifiques) ; formations continues complémentaires telles que l'EFT, le focusing, etc., ou dans d'autres approches comme l'EMDR, la musicothérapie, etc. Cela permettra aux participant-e-s à la formation de choisir leur superviseur ou superviseuse en fonction de leurs compétences spécifiques dans le suivi des client-e-s. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Les compétences spécifiques des membres pcaSuisse peuvent déjà être trouvées, en détail (p.ex. langues parlées, offres proposées, groupes cibles, spécialisations, méthodes supplémentaires, remboursement ou non, etc.), sur le site internet de pcaSuisse (<https://www.pcasuisse.ch/trouver-une-praticienne>). De plus, sur notre nouveau site internet mis en ligne en mars 2024, une carte géographique de la Suisse permet de voir où travaille chaque membre, ce qui donne la possibilité aux participants à la formation de choisir, à tout moment et peu importe où ils se trouvent lors de leur recherche, leur superviseur aussi en fonction de leur domicile ou lieu de travail.

**Recommandation 5 :** « La commission d'expert-e-s suggère de récolter systématiquement l'avis des alumni-ae. »

*Réponse de pcaSuisse :*

La récolte systématique de l'avis des participants après chaque formation est déjà mise en place depuis plusieurs années. La proposition des experts de récolter systématiquement l'avis des alumni est intéressante, dans le sens qu'elle permettrait

non seulement la récolte de données supplémentaires pour l'assurance qualité de notre formation mais surtout parce qu'elle constitue une occasion de récolter des avis de praticiens sur l'efficacité de l'ACP dans la pratique de la psychothérapie. pcaSuisse pourrait envisager d'envoyer un sondage à tous les alumni à intervalle de 5 ans. Pour qu'un tel sondage porte des fruits intéressants, il doit être bref, comporter des questions fondamentales non modifiables au gré des contextes du marché, écrit de telle sorte que les réponses aux questions puissent apporter de nouvelles informations. Ceci nécessite la création d'un groupe de travail attelé à sa rédaction et du temps.

pcaSuisse envisage d'envoyer le premier sondage d'ici 5 à 6 ans.

**Recommandation 6 :** « La filière pourrait instaurer un outil offrant de traiter les résultats produits par les étudiant-e-s, qui lui permettrait de les inclure dans l'assurance qualité de la filière de formation. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Nous souhaiterions avoir plus d'informations sur ce qu'entendent les experts par « outil », comment ils l'imaginent, comment ils pensent son opérationnalisation et son implémentation. Nous aimerions également savoir ce que les experts entendent par « résultats produits par les étudiant-e-s ». Comme mentionné dans notre réponse à la Recommandation 5, pcaSuisse récolte déjà systématiquement les avis des participants à la formation postgrade. Nous pouvons envisager la création d'un sondage systématique des alumni (Recommandation 5) mais, à notre avis, les moyens nécessaires à la mise en place d'une centralisation des résultats des outils d'évaluation ne sont pas réunis pour le moment.

**Recommandation 7 :** « La commission d'expert-e-s recommande de mettre en place un groupe de travail pour proposer des procédures à établir en cas d'effets indésirables de la psychothérapie et intégrer cela dans la formation. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Deux instances de pcaSuisse existent déjà afin de faire face aux effets indésirables de la psychothérapie : la Commission d'éthique et de litiges (CEL) et la Commission de recours (CdR). Les clients et les participants à la formation postgrade ont en effet la possibilité de faire appel à ces commissions. Les deux instances ont des règlements et

des procédures claires et définies (Annexes 35-38 du Rapport d'autoévaluation). En ce qui concerne la formation, pcaSuisse pourrait intégrer les conclusions des recherches sur les effets indésirables de la psychothérapie afin d'y sensibiliser encore davantage les participants à la formation postgrade (p.ex. dans le Manuel Qualité).

**Recommandation 8 :** « La commission d'expert-e-s recommande de proposer une version en allemand du Manuel Qualité. »

*Réponse de pcaSuisse :*

Comme le souligne le Rapport d'évaluation externe, un Manuel Qualité existe en Suisse romande. Une version en allemand est faisable à moyen terme car il s'agira à la fois de trouver un traducteur familier avec le paradigme ACP, et également de constituer un GT pour créer une adaptation pertinente pour la Suisse alémanique.

#### Remarques supplémentaires

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour apporter des commentaires au Rapport d'évaluation externe.

1. **P.3, pt 1.1.1 :** La phrase : « PcaSuisse offre ces formations dans le dessein de légitimer une pratique professionnelle » est maladroite : elle affirme une intention qui n'est pas la nôtre. Nous demandons donc que cette mention soit clarifiée ou supprimée.
  
2. **P.9 :** Les experts écrivent que « pour le point d, les responsables de la formation proposent 25 questionnaires, mais seulement deux sont vraiment enseignés. (...) La mise à disposition sans explication semble être une méthode incomplète ». Nous contestons cette affirmation. En effet, en Suisse romande, la totalité des questionnaires (7 validés spécifiques à l'ACP ; d'autres discutés) présents dans le Manuel Qualité est travaillée dans le séminaire théorique 3 et une importance toute particulière est donnée à l'échelle d'adhérence au séminaire théorique 5 ; en Suisse alémanique, une fiche technique a été établie en mars 2024 listant les questionnaires que les participants à la formation postgrade sont invités à utiliser.

3. **P.10-11, pt 2.1.3** : Un rapprochement avec l'EFT a déjà été entrepris depuis plusieurs années en Suisse alémanique. Tobias Steiger, formateur pcaSuisse, est également Certified EFT Therapist (Level C) et Certified EFT Supervisor (Level D). Il a régulièrement donné des séminaires de formation continue au sein de pcalnstitut entre 2013 et 2019. Depuis la dernière accréditation, en 2017, un séminaire de trois jours a été intégré au cursus de formation, soit dès la volée 2018 du MAS à UniBAS. Dans la formation revenue à pcalnstitut depuis 2023, le séminaire de trois jours traitant de l'EFT est également obligatoire. En revanche, il est faux que l'EFT est « encore totalement absente » de la formation francophone ; en effet, pcalnstitut a organisé cette année un séminaire de 4 jours d'introduction à l'EFT, (Module III). Nous souhaitons en effet sensibiliser les participants à cette approche efficace et validée, mais pas accréditée. Il est donc important de distinguer l'EFT de l'ACP, tout en créant des collaborations entre ces approches pour que les participants intéressés à l'EFT puissent en poursuivre l'approfondissement en formation continue, une fois leur formation postgrade en ACP terminée.
4. **P.12, pt 2.1.3** : En Suisse romande, pcaSuisse invite pour le moment une formatrice EFT externe. En Suisse alémanique, le séminaire obligatoire en EFT est donné au Module III par Tobias Steiger, formateur pcaSuisse et praticien et superviseur en EFT (EFT-C et EFT-D).

Zurich, le 27 mai 2024



Dr. phil. Laurent Berthoud  
 Chef de projet  
 Accréditation pcaSuisse 2024



### III Décision d'accréditation du Département fédéral de l'intérieur



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

CH-3003 Berne  
DFI

**Recommandé**  
Matthias Guillod  
pcaSuisse  
Josefstrasse 79  
8005 Zürich

Berne, le 6 novembre 2024

#### DÉCISION

Du 6 novembre 2024

dans la cause

**pcaSuisse**  
Josefstrasse 79  
8005 Zürich

concernant

la demande d'accréditation de la filière de formation postgrade « Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers » proposée par pcaSuisse – Société Suisse pour l'approche centrée sur la personne, et soumise le 14 avril 2023

Inselgasse 1, CH-3003 Berne  
[www.dfi.admin.ch](http://www.dfi.admin.ch)

1

## I. Exposé des faits

- A. PcaSuisse, basé à Zurich, propose une formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne. La formation se donne en Suisse allemande et en Suisse romande.

Le nombre d'étudiants suivant la formation progresse depuis un certain nombre d'années. Avant, une volée était lancée tous les deux ans, maintenant c'est chaque année. L'intérêt pour la formation était d'abord principalement en Suisse allemande, mais depuis 4-5 ans, la Suisse romande forme davantage de psychothérapeutes. Certaines années, 3 volées de 15 participants ont démarré en simultanément en Suisse romande. Dans le passé, en Suisse allemande, la formation était dispensée en collaboration avec l'Université de Bâle. PcaSuisse a repris seul la formation de 15 personnes, comme c'est le cas en Suisse romande.

PcaSuisse fêtera ses 45 ans en 2024 et a formé 73 volées en tout pour un nombre cumulé de 955 participants, dont 550 psychothérapeutes certifiés (le reste étant dans le contexte de la formation à la relation d'aide).

La filière a été accréditée une première fois en 2017.

- B. Le 14 avril 2023, pcaSuisse a soumis la demande d'accréditation pour la filière « Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers », en vertu de l'art. 14 de la loi du 18 mars 2011 sur les professions de la psychologie (ci-après LPsy) auprès de l'instance d'accréditation, le Département fédéral de l'intérieur (ci-après DFI) ou l'Office fédéral de la santé publique (ci-après OFSP).
- C. Le 22 mai 2023, l'OFSP a confirmé que la demande d'accréditation et le rapport d'autoévaluation étaient complets et a informé pcaSuisse que sa demande avait été transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (ci-après « AAQ ») en vue de son évaluation externe.
- D. La première séance pour l'évaluation externe de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers a eu lieu le 11 décembre 2023. Celle-ci a permis de discuter de la liste longue d'experts potentiels et de fixer la date de la visite sur place.
- E. La visite sur place s'est tenue le 25 mars 2024 dans les locaux de pcaSuisse. Durant cette journée, la commission d'experts a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tenu des réunions internes et fourni un compte-rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus a été trouvé au sein de la commission d'experts pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui ont permis à la commission d'experts de se faire une opinion globale et approfondie de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation. D'un point de vue organisationnel, la visite sur place était parfaitement organisée de la part de pcaSuisse.

- F. La commission d'experts a rendu son rapport préliminaire d'évaluation externe le 1<sup>er</sup> mai 2024. Le rapport recommande d'accréditer la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers.
- G. Le 27 mai 2024, pcaSuisse a pris position sur le rapport préalable d'évaluation externe. PcaSuisse remercie la commission d'experts pour «[son] important travail synthétisé dans le rapport d'évaluation externe». La filière de formation postgrade répond ensuite à la charge et aux huit recommandations proposées par les experts. Pour ce qui concerne la recommandation 6 (cf. II. Considérants B, Aspects matériels, ch. 3), la filière demande des explications supplémentaires à la commission d'experts. En conclusion de sa prise de position, pcaSuisse fournit aussi des compléments d'informations relatifs aux considérations formulées par la commission d'experts.
- H. La commission d'experts a pris connaissance de la prise de position de pcaSuisse. Les experts se réjouissent que leur évaluation soit bien accueillie par la filière de formation postgrade. La commission d'experts estime que les réponses formulées aux suggestions d'amélioration sont appropriées. Pour ce qui concerne la recommandation 6, les experts précisent qu'elle ne se réfère

pas à la récolte des avis des alumni-ae comme suggéré par pcaSuisse dans sa prise de position. La recommandation préconise plutôt la récolte et l'évaluation systématique par la filière des résultats des cas documentés par les participants à partir du travail psychothérapeutique mené avec des clients.

Par ailleurs, les experts n'ont pas pu constater de la part de la filière une démarche de prise en compte des résultats des cas en tant que données synthétisées, à partir desquelles des mesures d'amélioration de la formation dans son ensemble pourraient être établies. À cette fin, les experts ont suggéré la mise en place d'un outil ou d'un dispositif de collecte et d'évaluation des résultats des cas qui pourrait s'insérer dans le système d'assurance qualité de la filière. Les caractéristiques, l'opérationnalisation et l'implémentation de cet outil ou dispositif doivent être établies par pcaSuisse en accord avec ses principes et les procédures déjà établies, ainsi que dans la mesure de ses moyens.

- I. Dans son rapport final d'évaluation externe du 30 mai 2024, la commission d'experts recommande l'accréditation de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers assortie d'une charge (cf. II. Considérants, B. Aspects matériels, ch. 3).
- J. Le 3 juin 2024, l'AAQ a transmis à l'OFSP le rapport externe d'évaluation et sa requête d'accréditation. L'AAQ fonde sa requête sur le rapport de la commission d'experts et son examen (cf. II. Considérants, B. Aspects matériels, ch. 4).
- K. Dans sa prise de position du 2 septembre 2024, la Commission des professions de la psychologie (ci-après PsyCo) recommande à l'unanimité d'accréditer la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers avec des charges (cf. II. Considérants, B. Aspects matériels, ch. 5).
- L. Par courrier électronique du 17 septembre 2024, l'OFSP a informé pcaSuisse, dans le cadre du droit d'être entendu, de la décision prévue de l'instance d'accréditation (le DFI) et lui a donné la possibilité de prendre position par courrier électronique jusqu'au 2 octobre 2024 pour prendre position.
- M. Dans sa prise de position du 2 octobre 2024 sur le projet de décision, pcaSuisse écrit accepter les charges 1 et 3 et demande à ce que les charges 2 et 4 soient retirées.

## II. Considérants

### A. Aspects formels

1. En vertu de l'art. 12 de la loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions de la psychologie (LPsy)<sup>1</sup>, les filières de formation postgrade relevant des professions de la psychologie menant à l'obtention d'un titre postgrade fédéral doivent être accréditées. Selon l'art. 16, al. 1, en relation avec l'art. 34, al. 1, LPsy, l'accréditation relève de la compétence du DFI.
2. Pour être accréditée, une filière de formation postgrade doit remplir les critères énoncés à l'art. 13, al. 1, LPsy. Selon l'art. 13, al. 2, LPsy, le Conseil fédéral peut édicter, après avoir consulté les organisations responsables, des dispositions qui concrétisent le critère d'accréditation visé à l'art. 13, al. 1, let. b, LPsy. L'art. 5 de l'ordonnance du 15 mars 2013 sur les professions de la psychologie (OPsy)<sup>2</sup> délègue cette compétence au DFI et habilite également ce dernier à fixer les modalités de la procédure d'accréditation.
3. Ces modalités sont précisées dans l'ordonnance du DFI du 25 novembre 2013 sur l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie (AccredO-LPsy)<sup>3</sup>. Ce texte fixe les standards de qualité servant à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à une filière de formation postgrade relevant des domaines de la psychologie cités à l'art. 8 LPsy permettent d'atteindre les objectifs de la LPsy (cf. art. 5 LPsy).
4. La procédure d'accréditation vise à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade concernée ainsi que les résultats qui en découlent permettent aux personnes qui la suivent d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy (art. 13, al. 1, let. b, LPsy et art. 2, al. 2, AccredO-LPsy).
5. Selon l'art. 14 LPsy, l'organisation responsable de la filière concernée doit adresser une demande d'accréditation au DFI. Elle doit y joindre un rapport qui atteste que les critères d'accréditation sont respectés (rapport d'autoévaluation). L'OFSP réceptionne le dossier et s'assure que la demande est complète. Si tel est le cas, il la transmet à l'AAQ pour évaluation externe (art. 3 et 4 AccredO-LPsy).
6. Selon l'art. 5, al. 3, OPsy, il incombe à l'AAQ d'organiser et de réaliser l'évaluation externe visée à l'art. 15 LPsy. Pour ce faire, l'AAQ institue une commission externe d'experts indépendants, chargée d'examiner la filière de formation postgrade, en se fondant sur le rapport d'autoévaluation et en se rendant sur place. Sur la base de son analyse, elle soumet à l'AAQ une requête d'accréditation motivée. L'AAQ peut renvoyer la requête d'accréditation à la commission d'experts pour un traitement plus approfondi ou, si nécessaire, la transmettre pour décision au DFI en l'assortissant d'une requête et d'un rapport complémentaires (art. 15, al. 5, LPsy).
7. Le DFI statue sur la requête d'accréditation après avoir consulté la PsyCo (art. 16, al. 1, LPsy). Il peut assortir l'accréditation de charges (art. 16, al. 2, LPsy). Selon l'art. 17 LPsy, l'accréditation est valable sept ans au plus. Elle peut être révoquée si la non-exécution des charges remet gravement en cause le respect des critères d'accréditation (art. 18, al. 3, LPsy). Toute modification fondamentale du contenu ou de la structure d'une filière de formation postgrade accréditée requiert une nouvelle accréditation (art. 19, al. 1, LPsy). Selon l'art. 5 AccredO-LPsy, l'instance d'accréditation publie en ligne la liste des filières de formation postgrade accréditées.<sup>4</sup>
8. L'accréditation des filières de formation postgrade relevant des professions de la psychologie est financée par des émoluments à la charge des requérants (art. 21 LPsy). Selon l'annexe, ch. 6, OPsy, ces émoluments se situent dans une fourchette allant de 20 000 à 40 000 francs suisses.

<sup>1</sup> RS 935.81

<sup>2</sup> RS 935.811

<sup>3</sup> RS 935.811.1

<sup>4</sup> [Liste des filières de formation postgrade accréditées \(admin.ch\)](#)

## B. Aspects matériels

1. Selon la commission d'experts, les objectifs de la formation postgrade fixés à l'article 5 de la LPsy sont réalisés dans le cadre de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers. 19 standards de qualité sont remplis et 3 partiellement remplis.
2. Dans son rapport d'évaluation externe définitif daté du 30 mai 2024, la commission d'experts recense les forces et les faiblesses suivantes :

### Forces :

- La formation est bien ancrée dans l'expérientiel des participants.
- L'organisation de pcaSuisse se fait selon une hiérarchie plate et prend en compte les perspectives diverses.
- Il y a un intérêt grandissant pour la formation en psychothérapie centrée sur la personne en Suisse romande.
- Le rapport se base sur des références récentes dans le domaine de la recherche en psychothérapie et des efforts explicites sont réalisés afin que ces concepts soient intégrés dans la formation.
- Le processus de formation connaît des balises transparentes, ce qui est rassurant pour les participants.
- L'organisation, la collaboration interne et externe, et le format des enseignements se fait en cohérence avec l'approche enseignée.

### Faiblesses :

- Il manque un enseignement spécifique au sujet de l'implémentation des évaluations des psychothérapies.
- L'implémentation elle-même de ces évaluations n'est pas claire.
- Les effets indésirables de la psychothérapie doivent être explicitement discutés au sein des formations.
- La stratégie de promotion face à des institutions psychiatriques reste minimale.
- La littérature au sujet de l'impact des caractéristiques de la personne du psychothérapeute ou de la psychothérapeute n'est pas assez prise en compte.
- La collaboration entre Suisse allemande et Suisse romande n'est pas toujours bien articulée.
- Une bonne forme de collaboration avec une Université n'a pas encore été trouvée. L'absence d'une coopération fructueuse avec une Université comporte des risques pour la visibilité académique de la filière.

3. La commission d'experts parvient à la conclusion que la filière de formation postgrade évaluée remplit entièrement les critères d'accréditation selon l'art. 13, al. 1, let. a à g.

Sur la base de ses analyses, la commission d'experts recommande l'accréditation de la filière de formation postgrade Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers assortie d'une charge :

**Charge 1 :** La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux clients pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. Des questionnaires sont mis à disposition et pourraient être étudiés ; d'autres méthodes ciblant l'évaluation des processus et résultats thérapeutiques pourraient aussi être incluses. Le canevas pour la présentation de cas pourrait être approfondi en envisageant de tenir compte des méthodes contemporaines d'études de cas qualitatives systématiques. La formation pourrait aussi mettre en place un enseignement dédié qui clarifie les buts et les méthodes d'évaluation dans le cadre des études de cas.

La commission d'experts formule en outre huit recommandations pour le développement de la filière de formation.

**Recommandation 1 :** Inclure, au-delà de ce qui est déjà prévu dans cette approche, les données récentes sur les recherches sur les caractéristiques de la personne du thérapeute et leur

importance en termes de réflexivité du thérapeute.

**Recommandation 2 :** La commission d'experts recommande la mise en place d'un enseignement mettant en contexte la pratique psychothérapeutique au sein de la législation suisse, en particulier le modèle de prescription de la psychothérapie.

**Recommandation 3 :** La commission suggère que pcaSuisse développe une stratégie de communication de type « marketing » afin que les institutions suisses prennent de facto en considération les thérapeutes formés dans cette approche comme apportant un regard et une pratique « intéressante », complémentaire, aux autres modèles de soins et approches psychothérapeutiques.

**Recommandation 4 :** La commission suggère que les spécialisations, formations et expertises des superviseurs et superviseuses soient ajoutées dans la liste disponible (annexes 9 et 10). Par exemple : travail avec les enfants, les personnes âgées ou en fin de vie ; formations de base (psychologie/médecine) et spécialisations (par exemple : troubles spécifiques, contextes spécifiques) ; formations continues complémentaires telles que l'EFT, le focusing, etc., ou dans d'autres approches comme l'EMDR, la musicothérapie, etc. Cela permettra aux participants à la formation de choisir leur superviseur ou superviseuse en fonction de leurs compétences spécifiques dans le suivi des clients.

**Recommandation 5 :** La commission d'experts suggère de récolter systématiquement l'avis des alumni-ae.

**Recommandation 6 :** La filière pourrait instaurer un outil offrant de traiter les résultats produits par les étudiants, qui lui permettrait de les inclure dans l'assurance qualité de la filière de formation.

**Recommandation 7 :** La commission d'experts recommande de mettre en place un groupe de travail pour proposer des procédures à établir en cas d'effets indésirables de la psychothérapie et intégrer cela dans la formation.

**Recommandation 8 :** La commission d'experts recommande de proposer une version en allemand du Manuel Qualité.

4. Le 3 juin 2024, l'AAQ a déposé auprès de l'OFSP sa requête concernant l'accréditation de la filière de formation postgrade, ainsi que le rapport d'évaluation externe. Elle recommande l'accréditation de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers assortie d'une charge. L'AAQ considère que la commission d'experts a intégré des éléments descriptifs ainsi que des indications sur les démarches à entreprendre pour satisfaire le standard, et ceux-ci ne sont pas conformes aux prescriptions pour la rédaction du rapport d'évaluation externe. L'AAQ propose la version abrégée suivante pour la formulation de la charge : « La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux client-e-s pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. »

En divergeant des conclusions des experts, l'AAQ estime que pour le standard 3.1.3, l'examen final de la Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers exige la rédaction d'un rapport écrit « détaillant le déroulement de leur travail thérapeutique avec un client » (Rapport des expert, p. 17). Cependant, un examen écrit permettant de vérifier « *si les étudiants ont développé les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la psychothérapie sous leur propre responsabilité* » n'est pas prévu dans le cadre de l'examen final ou lors d'un examen intermédiaire.

5. Lors de sa séance du 2 septembre 2024, la PsyCo a délibéré en détail après avoir pris connaissance de tous les documents relatifs à la procédure d'accréditation de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers.

La PsyCo recommande de formuler la charge 1 selon la recommandation de l'AAQ comme suit :

« La filière de formation postgrade devrait former davantage à l'utilisation de méthodes ou outils d'évaluation et de feedback aux clients pour le processus thérapeutique dans ses dimensions d'efficacité sur plusieurs aspects fonctionnels et symptomatiques. »

De plus, elle considère que les recommandations 2 et 5 devraient être transformées en charges afin que les exigences des standards de qualité 2.1.4 et 5.1 soient remplies.

6. Après un examen détaillé du rapport d'évaluation externe, des recommandations et des requêtes de la commission d'experts et de l'AAQ, ainsi que de la prise de position de la PsyCo, et se fondant sur les considérants exposés ci-dessus, le DFI conclut que la demande d'accréditation de la filière de formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers est à agréer et la filière à accréditer avec quatre charges.

#### **Domaine 2 : contenus de la formation postgrade**

En ce qui concerne les lacunes identifiées par les experts concernant le standard de qualité 2.1.2, le DFI adopte la charge 1 formulées par les experts en suivant les recommandations de l'AAQ ainsi que de la PsyCo de reformulation. Aussi, pour pallier les lacunes constatées par les experts au sujet du standard 2.1.2 lettre f, le DFI complète la charge afin qu'un large éventail d'instruments validés scientifiquement soient enseignés et utilisés par les étudiants dans l'évaluation d'au moins 10 cas :

**Charge 1 :** PcaSuisse veille à ce qu'un large éventail d'instruments validés scientifiquement soient enseignés et utilisés par les étudiants pour l'évaluation des thérapies au niveau des patients. Les instruments d'évaluation enseignées couvrent différents aspects fonctionnels et symptomatiques.

Par ailleurs, le DFI renonce à transformer la recommandation 2 formulée experts en charge, comme le propose la PsyCo, car cette recommandation dépasse les exigences du standard de qualité 2.1.4, lettre f.

#### **Domaine 3 : étudiants**

Afin de combler les lacunes relevées par l'AAQ au sujet du standard de qualité 3.1.3 concernant un examen écrit final qui permettrait d'évaluer le savoir théorique et pratique des étudiants, le DFI émet la charge suivante :

**Charge 2 :** PcaSuisse garantit qu'un examen final écrit est mis en œuvre pour évaluer le savoir théorique et pratique des étudiants.

#### **Domaine 5 : assurance qualité et développement de la qualité**

Pour contraindre pcaSuisse à récolter systématiquement les avis des alumni-ae, et ainsi de satisfaire les exigences du standard de qualité 5.1, le DFI suit la recommandation de la PsyCo de transformer la recommandation 5 en charge :

**Charge 3 :** PcaSuisse intègre la perspective des diplômés dans son système d'assurance qualité.

Le DFI constate des lacunes concernant le système d'assurance qualité mis en place par pcaSuisse pour sa filière de formation postgrade. Conformément aux exigences du standard de qualité 5.2, les résultats d'au moins 10 cas évalués par les étudiants devraient être intégrés dans le système d'assurance qualité de pcaSuisse. A cette fin, la recommandation 6 est transformée en charge :

**Charge 4 :** PcaSuisse assure que les résultats d'au moins 10 cas systématiquement évalués par chaque étudiant sont intégrés dans son système d'assurance qualité.

Le DFI considère qu'un délai de 24 mois est adéquat pour l'exécution de ces charges.

7. Dans un délai de 24 mois à compter du 17 novembre 2024, pcaSuisse devra, par écrit et au moyen des justificatifs correspondants, prouver au DFI que ces charges ont été exécutées. Le DFI vérifie l'exécution des charges, le cas échéant en faisant appel à une expertise externe et/ou en procédant à une nouvelle expertise sur place. Les éventuels frais occasionnés par la vérification externe de l'exécution des charges incombent à l'institution. Si les charges n'ont pas été entièrement exécutées, le DFI peut en fixer de nouvelles. À la requête de l'AAQ, le DFI peut révoquer l'accréditation si la non-exécution des charges remet gravement en cause le respect des critères d'accréditation (art. 18 LPsy).

8. Le 17 septembre 2024, l'OFSP a soumis par courriel à pcaSuisse le projet de décision sur sa demande d'accréditation et lui a imparti un délai jusqu'au 2 octobre 2024 pour prendre position (droit d'être entendu selon les art. 29 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA<sup>5</sup>).
9. Dans son courrier électronique du 2 octobre 2024, pcaSuisse indique accepter les charges 1 et 3, et refuser les charges 2 et 4. En ce qui concerne la charge 2, pcaSuisse affirme que les étudiants réalisent de nombreux travaux écrits tout au long et à la fin de leur parcours de formation. Selon pcaSuisse, ces travaux répondent à l'exigence d'une vérification des savoirs théoriques et pratiques personnes en formation sous forme d'examen écrit. Pour ce qui est de la charge 4, pcaSuisse considère qu'elle est incompréhensible et donc inapplicable, et s'interroge sur la manière dont cette charge pourrait être mise en œuvre.
10. Les observations ci-après relatives aux charges 2 et 4 peuvent être formulées sur les arguments avancés par pcaSuisse dans le cadre de son droit d'être entendu :
  - Selon le DFI, les travaux écrits concernant les études de cas ne satisfont pas les exigences d'un examen écrit qui servirait à vérifier les connaissances théoriques et pratiques des personnes en formation. Le DFI estime qu'il existe une différence entre un travail écrit et un examen écrit.
  - En ce qui concerne la charge 4, le DFI fournit les clarifications suivantes. Les « 10 cas systématiquement évalués par les étudiants » portent sur les évaluations des thérapies réalisées par les étudiants dans le cadre de la charge 1. Et dans le cadre de la charge 4, il s'agit d'exploiter les résultats de ces évaluations pour s'interroger sur les contenus théoriques et pratiques de la formation postgrade. Ainsi, ces résultats sont intégrés dans le système d'assurance qualité de la filière afin de favoriser une éventuelle amélioration de la formation postgrade. L'intégration des résultats dans le système d'assurance qualité peut être réalisée de diverses façons simples ; par exemple, la direction examine annuellement les résultats enregistrés dans un fichier excel.

---

<sup>5</sup> RS 172.021



### III. Décision

Vu les considérants ci-dessus et les art. 13 à 21 et 34 LPsy, le DFI

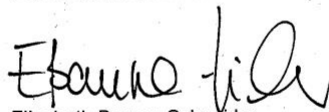
#### décide :

1. La filière « Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers » offerte par pcaSuisse est accréditée avec quatre charges.
2. L'accréditation est assortie des charges suivantes :
  - Charge 1** : PcaSuisse veille à ce qu'un large éventail d'instruments validés scientifiquement soient enseignés et utilisés par les étudiants pour l'évaluation des thérapies au niveau des patients. Les instruments d'évaluation enseignés couvrent différents aspects fonctionnels et symptomatiques.
  - Charge 2** : PcaSuisse garantit qu'un examen final écrit est mis en œuvre pour évaluer le savoir théorique et pratique des étudiants.
  - Charge 3** : PcaSuisse intègre la perspective des diplômés dans son système d'assurance qualité.
  - Charge 4** : PcaSuisse assure que les résultats d'au moins dix cas systématiquement évalués par chaque étudiant sont intégrés dans son système d'assurance qualité.
3. Dans un délai de 24 mois à compter du 17 novembre 2024, pcaSuisse devra, par écrit et au moyen des justificatifs concrets, prouver au DFI que ces quatre charges ont été exécutées.
4. L'accréditation est valable, moyennant l'entrée en force de la présente décision et à la condition que les charges précitées soient exécutées dans le délai imparti, pour une durée de sept ans, du 17 novembre 2024 au 17 novembre 2031.
5. La filière « Formation postgrade en psychothérapie centrée sur la personne selon Carl R. Rogers » de pcaSuisse figure dans la liste des filières accréditées publiée sur Internet.
6. Conformément à l'art. 21 LPsy et à l'art. 8 en relation avec l'annexe, ch. 6, OPsy, les émoluments fixés sont les suivants :

#### Calcul des émoluments :

Charge pour l'OFSP Domaine Professions de la psychologie	CHF	2600.-
Charges pour l'AAQ (y c. TVA)	CHF	22 617.-
<b>Total des émoluments</b>	<b>CHF</b>	<b>25 217.-</b>

Département fédéral de l'intérieur



Elisabeth Baume-Schneider  
Conseillère fédérale



**Notification :**

Institution  
pcaSuisse  
Josefstrasse 79  
8005 Zürich

**Indication des voies de recours :**

Conformément à l'art. 50 PA, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours suivant sa notification. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains (art. 52, al. 1, PA).

**Copies :**

- AAQ
- OFSP
- PsyCo

AAQ  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
CH-3001 Bern

[www.aaq.ch](http://www.aaq.ch)

